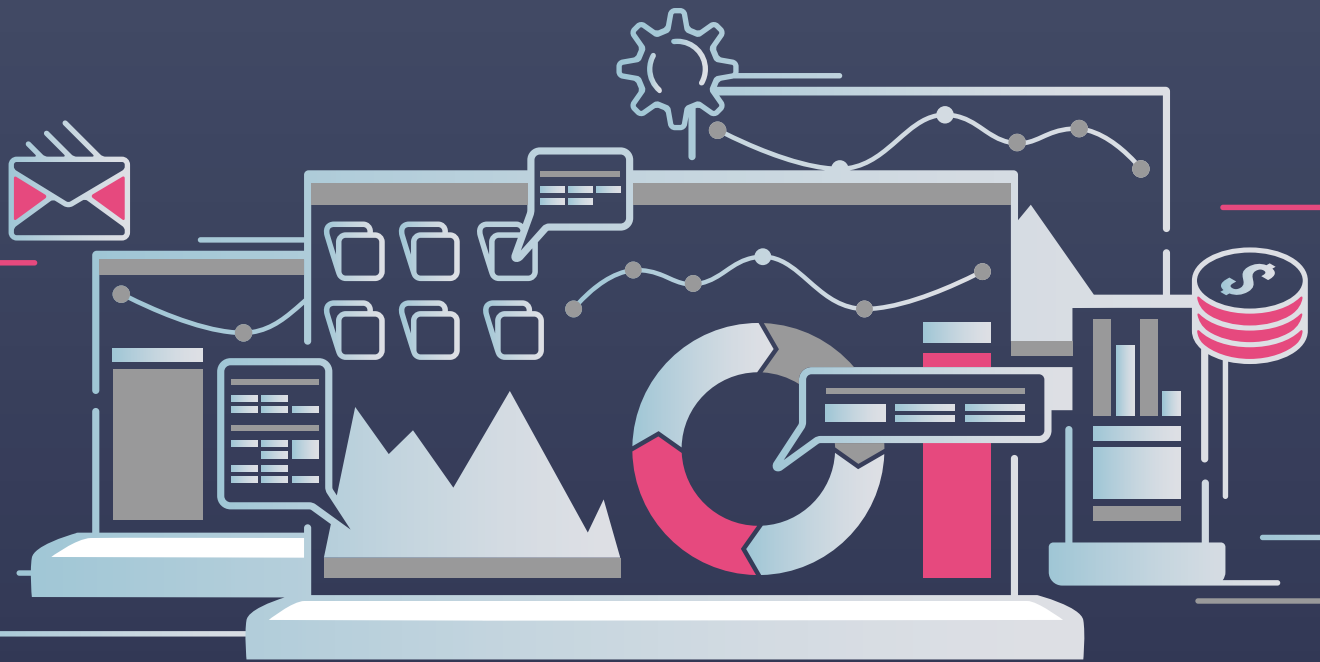


RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE

Cette publication a été réalisée par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique sous la coordination de la Direction des politiques et des affaires institutionnelles en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne. Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée, veuillez communiquer avec la Direction des communications à l'adresse dcom@mcn.gouv.qc.ca.

Direction des communications
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
2^e étage
900, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 3P7
Courriel : information@mcn.gouv.qc.ca
Site Web : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/cybersecurite-numerique>

Dépôt légal – Septembre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-95697-6 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-95698-3 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

MESSAGE DU MINISTRE

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4



Madame la Présidente,

Je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère de la Cybersécurité et du Numérique en conformité des dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

Le présent rapport rend compte du premier exercice financier complet du Ministère, créé le 1^{er} janvier 2022. Il démontre tous les efforts consentis par son personnel pour se doter des outils essentiels à la réalisation de sa mission, mais surtout, la pertinence de sa création.

Dès le départ, le Ministère a démontré son leadership en organisant le premier Colloque sur la cybersécurité et le numérique réunissant des ministres, des hautes et hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux responsables de la cybersécurité et du numérique, ainsi que plusieurs spécialistes et conférencières et conférenciers dans ces domaines. Ce premier événement du genre au Canada a mis en lumière la grande capacité d'innovation du Ministère en plus de jeter les bases d'une collaboration accrue entre les gouvernements au bénéfice de la protection des données des citoyennes et citoyens ainsi que de l'amélioration des services publics.

Parmi les réalisations de 2022-2023, je tiens à souligner le déploiement du Programme de prime aux bogues. Par cette initiative unique au Canada, le gouvernement du Québec rend certains de ses actifs informatiques disponibles aux chercheurs en sécurité de l'information spécialistes en détection de vulnérabilités.

Je salue également le travail effectué par les équipes du Ministère pour l'implantation de la solution du Service d'authentification gouvernementale, laquelle permet aux citoyennes et aux citoyens d'accéder à certains services gouvernementaux ainsi qu'à leurs dossiers en ligne en tout temps et de façon sécuritaire. Ces deux exemples concrets illustrent de belle façon l'innovation dont fait preuve le Ministère en matière de cybersécurité et de numérique.

Considérant l'évolution fulgurante des domaines de la cybersécurité et du numérique, je suis également fier de m'être adjoint un comité d'experts et d'expertes pouvant me conseiller autant sur l'évolution du Ministère, ses orientations, ses projets que des opportunités qui se présentent.

Le Ministère offre des services et du soutien à plus de 300 organismes publics en matière de transformation numérique, de cyberdéfense, de gestion des ressources informationnelles, de sécurité de l'information, d'infonuagique, de télécommunication, de radiocommunication, de téléphonie, de communication mobile et de solutions d'affaires. Cela est rendu possible grâce à l'expertise et au dévouement du personnel qui a su relever le défi de la création d'un nouveau ministère.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Cybersécurité et du Numérique,

Original signé

Éric Caire

Québec, septembre 2023

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Monsieur Éric Caire

Ministre de la Cybersécurité et du Numérique
900, place D'Youville, 9^e étage
Québec (Québec) G1R 3P7

Je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2023.

Considérant que le premier plan stratégique du Ministère couvre la période de 2023 à 2027, il a été convenu avec le Secrétariat du Conseil du trésor que le présent rapport rende compte des résultats obtenus au regard du Plan d'action ministériel 2022-2023 du Ministère. Le rapport présente aussi des renseignements relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'à l'utilisation des ressources et à d'autres exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Le Ministère a concentré ses efforts sur le respect de ses objectifs, et ce, en utilisant de manière optimale les ressources qui lui sont allouées, tout en relevant les défis de la création d'un nouveau ministère et d'une nouvelle offre de service.

Parmi les réalisations de 2022-2023, mentionnons l'entrée en vigueur du Cadre gouvernemental de gestion des bénéfices des projets en ressources informationnelles, des Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles et des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, la poursuite des travaux sur la gouvernance des données numériques gouvernementales au sein de l'administration publique québécoise et l'implantation progressive de la nouvelle solution du Service d'authentification gouvernementale, le premier projet du Programme Service québécois d'identité numérique à être utilisé par la population.

Toutes les réalisations présentées dans ce rapport contribuent au succès de la transformation numérique gouvernementale, et permettent au Québec d'être un État cybersécuritaire tout en faisant en sorte que chaque dollar consacré aux ressources informationnelles du gouvernement soit un dollar bien investi.

Je tiens à souligner l'engagement et le professionnalisme du personnel du Ministère qui contribue à l'atteinte de ces objectifs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le sous-ministre et dirigeant principal de l'information,

Original signé

Pierre E. Rodrigue

Québec, septembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'AUDIT ET DES ENQUÊTES	5
1.L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	7
1.2 Faits saillants	10
2.LES RÉSULTATS	14
2.1 Plan d'action ministériel 2022-2023	14
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	29
3.LES RESSOURCES UTILISÉES	31
3.1 Utilisation des ressources humaines	31
3.2 Utilisation des ressources financières	33
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	35
4.ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	38
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	38
4.2 Développement durable	39
4.3 Occupation et vitalité des territoires	42
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	42
4.5 Accès à l'égalité en emploi	42
4.6 Allègement réglementaire et administratif	46
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	47
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'administration	49
4.9 Politique de financement des services publics	50
ANNEXE 1 – REVENUS, CHARGES ET INVESTISSEMENTS	51
ANNEXE 2 – ÉTATS FINANCIERS	53

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans ce rapport annuel de gestion couvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 relèvent de notre responsabilité. Celle-ci concerne la fiabilité de l'information et des données qui y figurent ainsi que celle des contrôles afférents.

À notre connaissance, le Rapport annuel de gestion 2022-2023 décrit fidèlement la mission, la structure organisationnelle et les ressources du Ministère. Il fait état des résultats au regard du Plan d'action ministériel 2022-2023 et des résultats relatifs aux exigences législatives et gouvernementales.

À notre avis, les données et les renseignements présentés dans ce rapport annuel de gestion sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.

Le sous-ministre et dirigeant principal de l'information,

Original signé
Pierre E. Rodrigue

Le sous-ministre adjoint aux services à la clientèle,

Original signé
Serge Bouchard

La sous-ministre adjointe à la sécurité de l'information gouvernementale et à la cybersécurité,

Original signé
Lise Girard

Le sous-ministre adjoint aux infrastructures technologiques et à la bureautique,

Original signé
Sylvain Goulet

Le sous-ministre adjoint à la transformation numérique gouvernementale,

Original signé
Jonathan Kelly

La sous-ministre adjointe à la gouvernance et au financement,

Original signé
Kathleen Munger

Le sous-ministre adjoint à la télécommunication,

Original signé
Dave Roussy

Québec, septembre 2023

RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'AUDIT ET DES ENQUÊTES

Monsieur Pierre E. Rodrigue

Sous-ministre et dirigeant principal de l'information
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2023, à l'exception des données provenant des états financiers du Fonds de la cybersécurité et du numérique.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité, de la préparation et de la divulgation de cette information ainsi que des explications y afférentes incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de cette information en nous appuyant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous n'avons relevé aucun élément qui nous porte à croire que l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du Ministère n'est pas, à tous égards, plausible et cohérente.

La directrice générale de l'audit, des enquêtes et de l'évaluation de programme gouvernemental,

Original signé

Carole Bédard

Québec, septembre 2023

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (ci-après « le Ministère ») a pour mission d'animer et de coordonner les actions de l'État dans les domaines de la cybersécurité et du numérique, de proposer au gouvernement les grandes orientations en ces domaines, de déterminer les secteurs d'activité où il entend agir en priorité et de lui proposer des mesures en vue d'accroître l'efficacité de la lutte contre les cyberattaques et les cybermenaces au Québec.

Vision

Nous sommes le chef de file dans les services numériques sécuritaires qui propulsent l'administration publique de demain.

Valeurs

Le Ministère adhère pleinement aux valeurs de l'administration publique québécoise, soit la compétence, l'intégrité, l'impartialité, la loyauté et le respect.

En 2022, le Ministère a amorcé des travaux de définition de sa vision et de ses valeurs organisationnelles. Ces travaux, qui ont inclus une consultation du personnel, ont résulté par la proposition, d'une part, de la vision organisationnelle et, d'autre part, de quatre valeurs, soit l'innovation, l'excellence, la considération et la collaboration, desquelles résulte un sentiment de fierté.

Des activités se poursuivent afin d'intégrer la vision et les valeurs dans le quotidien de l'organisation, ce qui permettra leur appropriation et leur concrétisation.

Secteurs d'activité

Le Ministère :

- énonce la vision globale et intégrée de la transformation numérique gouvernementale en veillant à l'arrimage entre les besoins d'affaires et les ressources informationnelles, et ce, tout en visant à transformer l'accès des citoyennes et citoyens aux services publics;
- assure le développement, l'implantation et le déploiement de l'administration publique numérique de même que la promotion et la mise en œuvre de toute mesure favorisant l'adaptation à cette fin des services publics;
- développe un ensemble de moyens visant à offrir aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises une prestation de services numériques de qualité, en s'assurant autant que possible de ne pas causer de fracture numérique;

- regroupe les activités d'élaboration des politiques, des stratégies et des orientations ainsi que les activités de conception, de réalisation et d'exploitation des projets numériques et technologiques communs ou à portée gouvernementale;
- réunit des expertises de pointe favorisant l'innovation et l'excellence au sein de l'administration publique, notamment par l'entremise du Centre québécois d'excellence numérique et du Centre gouvernemental de cyberdéfense;
- est responsable de la gouvernance ainsi que de la planification et de la performance des investissements en ressources informationnelles;
- est responsable de la gestion des données numériques gouvernementales, notamment dans le but de favoriser leur mobilité et leur valorisation au sein de l'administration publique, et ce, au profit des citoyennes et citoyens;
- soutient les organismes publics dans le rehaussement de la sécurité de l'information à l'échelle gouvernementale et assure la coordination ainsi que la concertation des actions dans ces domaines, dont celles du Réseau gouvernemental de cyberdéfense;
- assure la cybersécurité des services qu'il offre aux organismes publics;
- établit des exigences en matière de sécurité de l'information applicables aux organismes publics et ordonne à ces derniers, lorsque requis, de mettre en œuvre ces exigences afin d'assurer la protection de leurs actifs informationnels et des informations qui leur sont confiées;
- offre des services de télécommunication, de radiocommunication, de téléphonie et de communication mobile;
- agit à titre de Courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics en rendant accessible, grâce à son catalogue, une multitude d'offres infonuagiques et en les accompagnant dans le processus;
- assure l'exploitation de solutions d'affaires administratives pour le compte de nombreux organismes publics et pourvoit également à l'entretien et à l'évolution de ces solutions;
- fournit aux organismes publics clients une gamme complète de services liés à la rémunération, aux avantages sociaux et à la retraite du personnel;
- offre des services en opérations financières et contractuelles SAGIR (solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources) ainsi que le service de soutien et de formation aux utilisatrices et utilisateurs;
- soutient les organismes publics dans l'exercice de leurs fonctions et de leur prestation de service par l'entremise de services en matière d'infrastructures technologiques et de bureautique.

Clientèles

Le Ministère, en application de la [Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement](#) (RLRQ, chapitre G-1.03; ci-après « *Loi sur les ressources informationnelles* »), intervient auprès de plus de 300 organismes publics assujettis à celle-ci. Ses activités s'exercent notamment dans les sphères de gouvernance, d'orientation, d'encadrement normatif, de contrôle et de vérification.

Il offre également un éventail de services d'infrastructures technologiques, de services de télécommunication, de solutions bureautiques et de solutions d'affaires aux multiples organismes publics qui y ont recours.

Par ailleurs, en matière de cybersécurité, les actions du Ministère sont susceptibles de s'étendre à l'ensemble de la société civile.

Contexte et enjeux

Le 1^{er} janvier 2023, le Ministère a célébré son premier anniversaire. Le Rapport annuel de gestion 2022-2023 constitue ainsi le premier bilan présentant ses grandes réalisations structurantes de même que ses défis relevés au cours d'un exercice financier complet. La somme de ces réalisations dans les domaines de la cybersécurité et du numérique confirme encore une fois toute la pertinence de la création du Ministère.

Les travaux réalisés en 2022-2023 pour l'élaboration du [Plan stratégique 2023-2027](#) ont mis en lumière les grandes opportunités et les menaces auxquelles fait face le Ministère, et qui constituent des moteurs pour les actions structurantes qui l'orienteront au cours des prochaines années. Ainsi, les attentes de la société numérique, la transformation des services publics, l'organisation du travail hybride, les enjeux de cybersécurité et la croissance des besoins en ressources informationnelles sont autant de tendances fortes qui guident les choix stratégiques du Ministère.

Chiffres clés

Chiffre clé	Description
1 899	Effectif total (régulier et occasionnel)
118,3 M\$	Dépenses totales réelles
718,4 M\$	Revenus du Fonds de la cybersécurité et du numérique
7 715,2 M\$	Investissements totaux pour le Plan québécois des infrastructures – secteur des ressources informationnelles 2023-2033
146	Nombre de projets actifs des organismes publics déclarés dans le Tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec
25 493	Nombre de ressources internes et externes travaillant en ressources informationnelles au sein de l'administration publique en 2022
416 461	Candidatures reçues et traitées dans le cadre des processus de qualification à portée gouvernementale par l'entremise du système Emplois en ligne
92 962	Nombre de dossiers actifs d'employés dans les solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR)
2 103 546	Nombre de paies traitées pour l'ensemble du gouvernement en 2022-2023
59 269	Nombre d'appareils de téléphonie IP utilisés par 23 organismes publics
248	Nombre d'offres d'outils de collaboration et de bureautique du Courtier en infonuagique
5 592	Nombre de points d'accès Internet sans fil dans le Réseau intégré de télécommunication multimédia (RITM)
18 491	Nombre de postes de travail bureautique gérés par le Ministère et servant 18 clients gouvernementaux
26	Nombre de centres opérationnels de cyberdéfense déployés dans le Réseau gouvernemental de cyberdéfense

1.2 Faits saillants

La présente section met en valeur les réalisations majeures qui ont marqué l'exercice financier 2022-2023. Celles-ci sont liées aux divers secteurs d'activité du Ministère, découlent de priorités gouvernementales en matière de transformation numérique et de cybersécurité ou proviennent de collaborations stratégiques avec les partenaires de l'écosystème des milieux gouvernementaux.

D'autres réalisations du Ministère au bénéfice des organismes publics ou ayant une incidence positive sur sa performance organisationnelle sont également présentées à la section portant sur l'utilisation des ressources informationnelles¹.

Colloque sur la cybersécurité et le numérique

[Le Colloque sur la cybersécurité et le numérique](#), organisé par le Ministère, a réuni, à Québec, les 16 et 17 juin 2022, des ministres et des hauts et hautes fonctionnaires du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada responsables de la cybersécurité et du numérique ainsi que plusieurs spécialistes et conférenciers et conférencières dans ces domaines.

Cet événement avait pour objectif d'établir un premier dialogue et une collaboration sur des enjeux stratégiques pour la cyberdéfense des États et échanger sur les meilleures pratiques et les objectifs des différents gouvernements. Plus spécifiquement, les participants et participantes ont échangé sur trois enjeux stratégiques communs, soit la cybersécurité, l'identité numérique et la biométrie.

Cette réalisation d'envergure pancanadienne a permis de tracer la voie à une collaboration accrue entre les gouvernements, au bénéfice de la confiance numérique, de la lutte contre les cybermenaces et de l'amélioration des services publics. En plus de faire rayonner le Québec comme chef de file en ces matières, le Colloque sur la cybersécurité et le numérique, le premier du genre au Canada, a permis de mettre en lumière la capacité d'innovation du Ministère et de jeter les bases d'une structure de concertation fédérale-provinciale-territoriale des ministres et des sous-ministres.

Cadre gouvernemental de gestion des bénéfices des projets en ressources informationnelles

Le 27 mai 2022, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique a procédé à la signature de son premier arrêté visant la mise en œuvre d'orientations en matière de ressources informationnelles. Ainsi, l'adoption du [Cadre gouvernemental de gestion des bénéfices des projets en ressources informationnelles](#) confirmait la volonté de l'État d'assurer une gestion rigoureuse des bénéfices des projets et permettait de réaliser la mesure clé n° 16 de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023.

Grâce à la mise en œuvre du Cadre gouvernemental de gestion des bénéfices des projets en ressources informationnelles, il est désormais possible de définir les bénéfices attendus des projets qualifiés et de suivre la performance des organismes publics en fonction des bénéfices estimés lors de l'autorisation d'un tel projet et des bénéfices obtenus lors de sa mise en œuvre, le tout afin de susciter une plus grande performance des services de l'État.

1. Voir la section 3.3 « [Utilisation des ressources informationnelles](#) », p. 35.

Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles et Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles

Le 22 juin 2022, le Conseil des ministres a adopté les nouvelles [Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles](#), puis le ministre de la Cybersécurité et du Numérique a déterminé les [Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles](#) le 23 juin 2022. Ensemble, celles-ci remplacent les Règles relatives à la gestion et à la planification des ressources informationnelles prises par le Conseil du trésor le 26 mars 2018.

Ces nouvelles règles prévoient les conditions et les modalités de gestion des projets en ressources informationnelles, les types de projets qui doivent faire l'objet d'une autorisation de même que l'autorité chargée d'autoriser un projet ou une phase de celui-ci ainsi que les critères à considérer au soutien des autorisations et au suivi des projets.

Leur entrée en vigueur permet :

- d'obtenir un portrait global des ressources informationnelles de l'administration publique;
- d'accompagner les organismes publics dans une saine gouvernance de leurs projets et de leurs activités;
- de mesurer et d'appuyer leur transformation numérique;
- de prioriser les travaux du Centre gouvernemental de cyberdéfense pour adopter les meilleures pratiques en sécurité de l'information et en cybersécurité à l'échelle gouvernementale.

L'adoption de ces nouvelles règles en ressources informationnelles a été recommandée au ministre par le Comité de gouvernance en ressources informationnelles.

Règles relatives à l'assurance de l'identité numérique

Le 17 septembre 2022, les [Règles relatives à l'assurance de l'identité numérique](#) sont entrées en vigueur. Elles prévoient des dispositions afin de permettre d'assurer qu'une personne qui entend utiliser ou autrement bénéficier d'un service numérique gouvernemental est bel et bien celle qu'elle prétend être. Ces dispositions s'inscrivent dans un esprit de protection et de renforcement de la sécurité des renseignements personnels des citoyennes et citoyens.

Cadre gouvernemental de gestion de la sécurité de l'information

Lancée en 2020, la [Politique gouvernementale de cybersécurité](#) vise à instituer une Administration gouvernementale résiliente et cyberprotégée qui offre des services numériques centrés sur la personne. Sa mise en œuvre se traduit par des mesures clés assorties de plans d'action adaptés aux enjeux et aux possibilités en matière de cybersécurité. Le 10 août 2022, le [Cadre gouvernemental de gestion de la sécurité de l'information](#), une des mesures de la Politique gouvernementale de cybersécurité, est entré en vigueur.

Le Cadre gouvernemental de gestion de la sécurité de l'information vise à établir une vision commune en matière de sécurité de l'information de même qu'à assurer la cohérence et la coordination des interventions en telle matière. Ces efforts s'inscrivent dans le rehaussement de la maturité de l'administration publique en sécurité de l'information, notamment par l'accompagnement des organismes publics.

De manière complémentaire, le Ministère a réalisé, à l'automne 2022, une campagne gouvernementale de sensibilisation à la cybersécurité destinée au personnel de l'État, mesure phare de la Politique gouvernementale de cybersécurité, et ce, afin de rehausser les comportements cybersécuritaires.

Travaux sur la gouvernance des données numériques gouvernementales au sein de l'administration publique québécoise

Afin de l'appuyer dans la mise en œuvre des responsabilités qui lui incombent en vertu de la *Loi sur les ressources informationnelles*, le Ministère a créé en 2022-2023 une communauté des gestionnaires délégués aux données numériques gouvernementales. Quatre rencontres se sont tenues dans la dernière année. Les travaux réalisés ont porté notamment sur la gouvernance des données numériques, dont la notion de source officielle de données numériques gouvernementales.

Par ailleurs, afin de fournir l'encadrement et l'accompagnement requis auprès de l'ensemble des organismes publics en gestion des données, le Ministère a modifié sa structure administrative afin d'y introduire la Direction générale des données numériques gouvernementales (*Loi sur les ressources informationnelles*, art. 12.10, 12.12 et chapitre II.4) et qui est formée de trois différentes équipes consacrées à la gestion des données, au gouvernement ouvert ainsi qu'à l'intelligence d'affaires.

Ces travaux de gouvernance se poursuivront tout au long de l'exercice financier 2023-2024 afin d'élaborer un règlement relatif à la gestion des données numériques gouvernementales.

Service d'authentification gouvernementale

En 2022-2023, le Ministère a rendu disponible le [Service d'authentification gouvernementale](#), premier projet du Programme Service québécois d'identité numérique (SQIN), auprès de deux organismes publics. À l'aide de l'appareil de leur choix, soit un ordinateur, un téléphone mobile ou une tablette, les citoyennes et citoyens peuvent désormais accéder à certains services du gouvernement ainsi qu'à leurs dossiers en ligne, en tout temps et de façon sécuritaire. Par cette initiative, le gouvernement du Québec poursuit son engagement à protéger les renseignements personnels des Québécoises et des Québécois ainsi qu'à accélérer la transformation numérique de l'État grâce à une identité numérique de confiance.

Comité d'experts en matière de cybersécurité et du numérique

Le Comité d'experts en matière de cybersécurité et du numérique a été formellement constitué le 17 juin 2022 par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique. Composé de 12 membres, ce comité a pour mandat de conseiller le ministre, à la demande de ce dernier, dans le domaine de la cybersécurité ou dans celui du numérique, notamment à l'égard des sujets suivants :

- l'offre de service du ministre et les possibilités pour son évolution;
- des orientations en vue de politiques ou de stratégies dans l'un ou l'autre de tels domaines;
- tout projet en matière de ressources informationnelles pour l'administration publique;
- les tendances émergentes de l'industrie et les opportunités qui peuvent présenter un intérêt pour l'administration publique.

Dans l'objectif d'approfondir certains sujets, le Comité d'experts en matière de cybersécurité et du numérique est appuyé par deux tables d'expertise qui discutent et analysent des thématiques de la cybersécurité, des infrastructures technologiques, de la gouvernance et de l'innovation.

Nuage gouvernemental québécois

L'exercice financier 2022-2023 a marqué le début des projets pilotes pour le déploiement du [nuage gouvernemental québécois](#), qui constitue un service infonuagique. Hébergé dans un environnement physique sécurisé, le nuage gouvernemental québécois est un service automatisé, en mode libre-service, pour les données et les actifs nécessitant une protection accrue. Il permet aux organismes publics utilisateurs de gérer de façon autonome les fonctionnalités de ce service.

Le service s'adresse aux organismes publics assujettis à la [Loi sur les ressources informationnelles](#), incluant ceux du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau de l'éducation ainsi que du réseau de l'enseignement supérieur. Le nuage gouvernemental québécois est un service infonuagique complémentaire à l'infonuagique externe. Il offre une alternative sécuritaire lorsque l'infonuagique externe ne peut pas répondre aux besoins des organismes publics en raison de contraintes de sécurité ou de contraintes technologiques spécifiques. Le déploiement de ce service constitue donc une avancée positive pour la sécurité des actifs gouvernementaux québécois.

Programme Service bureautique gouvernemental

En 2022-2023, le sous-ministre a autorisé le dossier d'opportunité du Programme Service bureautique gouvernemental (ci-après « le Programme ») qui s'inscrit dans la vision du Ministère concernant la mise en place de fondations numériques ministérielles qui permettra la modernisation des services offerts à la clientèle. Le Programme vise à moderniser les services bureautiques, en offrant des processus libre-service pour la commande, la livraison et le soutien des services. Il répond aux ambitions de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 et permettra ainsi d'offrir des solutions modernes, sécuritaires, performantes et de qualité, tout en mettant les besoins et les attentes exprimées des utilisatrices et utilisateurs au centre de la démarche.

Entente-cadre avec l'Université Laval

Dans l'optique d'être accompagné dans la mise en œuvre de la Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026, le Ministère a signé, en juin 2022, une entente-cadre avec l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique (OBVIA) de l'Université Laval.

L'OBVIA constitue un réseau de recherche ouvert qui contribue aux réflexions entourant l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle et du numérique en favorisant les discussions et le maillage entre les communautés de pratique, la société civile et les décideuses et décideurs publics. Par la signature de cette entente, l'OBVIA accompagnera le Ministère dans l'atteinte des principaux objectifs de la Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026 ainsi que dans l'exécution de certaines mesures clés de son plan de mise en œuvre, telles que tenir une consultation auprès des citoyennes et citoyens sur les utilisations de l'intelligence artificielle dans l'administration publique.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan d'action ministériel 2022-2023

En vertu des [Orientations gouvernementales en matière de planification stratégique dans l'Administration gouvernementale](#), entrées en vigueur en décembre 2021 et approuvées par le Conseil du trésor, la période couverte par un plan stratégique doit être arrimée avec le cycle électoral, dans le cas des ministères. Pour cette raison, le premier plan stratégique du Ministère couvrira la période de 2023 à 2027.

Après consultation du Secrétariat du Conseil du trésor, il a été convenu que le Ministère présenterait les résultats de son Plan d'action ministériel 2022-2023 dans son Rapport annuel de gestion 2022-2023, comme il l'a fait l'an dernier dans le contexte de la reddition de comptes des trois premiers mois suivant sa création.

Le Plan d'action ministériel 2022-2023 comprend quatre objectifs stratégiques qui sont alignés sur la mission du Ministère, l'amélioration continue et l'expérience employé. Une analyse des résultats du Plan d'action ministériel 2021-2022 ainsi que des chantiers prioritaires du Ministère a orienté le choix de ces objectifs stratégiques annuels, le tout en marge des travaux de réflexion stratégique réalisés dans le cadre de la préparation du Plan stratégique 2023-2027.

Résultats relatifs au Plan d'action ministériel 2022-2023

Sommaire des résultats relatifs aux engagements du Plan d'action ministériel 2022-2023

Objectif stratégique 1 : Assurer une gouvernance innovante de la transformation numérique et de la cybersécurité de l'Administration gouvernementale

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Page
Développer une Stratégie 2023-2027 (Stratégie) sur la cybersécurité et le numérique concertée avec l'écosystème	1. Nombre de collaborateurs gouvernementaux et de partenaires de la société civile consultés dans le cadre du développement de la Stratégie	Au moins 25 collaborateurs gouvernementaux et 12 partenaires de la société civile consultés	Cible atteinte	18
Adopter et mettre en œuvre le Cadre gouvernemental de gestion des bénéfices des projets en ressources informationnelles	2. Taux de projets qualifiés autorisés par le Conseil du trésor ou le gouvernement ayant appliqué le Cadre gouvernemental de gestion des bénéfices des projets en ressources informationnelles du 15 juin 2022 au 31 mars 2023	70 % des projets qualifiés autorisés par le Conseil du trésor ou le gouvernement	Cible atteinte	18
Diffuser l'information relative à la collecte des plans de transformation numérique des organismes publics	3. Taux d'organismes publics concernés ayant accès à l'offre de service et à de l'information	100 % des organismes publics concernés ont accès à l'offre de service et à de l'information	Cible atteinte	19
Élaborer le premier portefeuille des projets prioritaires gouvernemental (Portefeuille) en vue d'accélérer la transformation numérique de l'administration publique	4. Nombre de projets figurant au Portefeuille	Au moins dix projets	Cible atteinte	20
Mettre en œuvre une stratégie d'inventaire des données numériques gouvernementales mobilisatrice	5. Taux des 13 jeux de données (jeux ciblés) dans Données Québec dont toutes les données seront inventoriées	100 % des données des 13 jeux de données ciblés dans Données Québec sont inventoriées	Cible atteinte	20
Déployer le cadre gouvernemental de gestion en sécurité de l'information	6. Nombre d'activités de formation auprès des organismes publics au sujet du cadre gouvernemental	Au moins une activité de formation	Cible atteinte	21
Doter le Ministère d'une offre infonuagique gouvernementale	7. Nombre d'organismes publics migrés vers chacune des plateformes du nuage gouvernemental	Deux organismes publics migrés	Cible non atteinte	22
Établir une offre de service moderne et performante en matière de radiocommunication	8. Taux de signature d'ententes avec la clientèle visée	60 % d'ententes signées avec la clientèle visée	Cible atteinte	22

Objectif stratégique 2 : Améliorer la qualité du service à la clientèle offert aux organismes publics utilisant les services du Ministère

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Page
Réviser la formation portant sur le module Grand Livre SAGIR pour qu'elle réponde aux besoins de la clientèle	9. Taux de satisfaction de la clientèle ayant suivi un cours révisé sur le module Grand Livre	Au moins 80 % de satisfaction chez la clientèle ciblée	Cible atteinte	23
Mettre en place le Programme de rehaussement de la cybersécurité	10. Nombre de plans d'action reçus des organismes publics	100 % des plans d'action analysés	Cible atteinte	24
	11. Sommes attribuées aux organismes publics par la provision	100 % des sommes allouées	Cible atteinte	24

Objectif stratégique 3 : Optimiser l'expérience employé offerte au Ministère

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Page
Offrir de la formation complémentaire en vue de faciliter l'intégration des étudiants au marché du travail de la cybersécurité	12. Nombre de certifications obtenues par la première cohorte d'étudiants et de stagiaires en cybersécurité au cours de la première année du plan de formation	Sept certifications obtenues	Cible atteinte	25
Offrir aux employés du Ministère des parcours d'apprentissage organisationnels correspondant à différents profils	13. Nombre de parcours déployés	Deux parcours déployés pour deux profils différents	Cible atteinte	26

Objectif stratégique 4 : Optimiser la performance organisationnelle du Ministère

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Page
Améliorer les connaissances du personnel du Ministère en matière de gestion contractuelle	14. Taux des gestionnaires du Ministère qui ont suivi les trois modules de formation du Secrétariat du Conseil du trésor sur la <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i> ainsi qu'une des séances de formation portant sur la Directive interne concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction	75 % des gestionnaires formés	Cible atteinte	27
Respecter les obligations légales quant à la planification et à la gestion des ressources informationnelles du Ministère	15. Taux des obligations légales en matière de planification et de gestion des ressources informationnelles respectées par le Ministère	95 % des obligations respectées	Cible atteinte	27
Optimiser les processus internes retenus dans le programme « Alpha »	16. Taux de processus internes retenus dans le programme « Alpha » en cours d'optimisation	100 % des processus internes retenus dans le programme « Alpha » en cours d'optimisation	Cible atteinte	28
Mettre en place une approche de gestion des risques sectoriels en services à la clientèle	17. Taux des mesures de mitigation mises en œuvre pour les risques prioritaires désignés dans le plan de mitigation des risques dans le domaine des services à la clientèle	100 % des risques prioritaires désignés ont une mesure de mitigation dont la mise en œuvre est amorcée	Cible atteinte	28

Résultats détaillés relatifs aux engagements du Plan d'action ministériel 2022-2023

Objectif stratégique 1 : Assurer une gouvernance innovante de la transformation numérique et de la cybersécurité de l'Administration gouvernementale

Contexte lié à l'objectif :

Considérant son rôle central au sein de l'administration publique et le leadership qu'il exerce dans les domaines de la cybersécurité et du numérique, le Ministère se doit de déployer des actions structurantes et innovantes ayant pour objectif d'orienter et de soutenir les organismes publics en ces matières.

Fort de la maturité de gouvernance acquise par le gouvernement du Québec au cours des dernières années, le Ministère a poursuivi l'intensification de ces efforts visant à doter le Québec d'une administration publique cybersécuritaire et transformée par le numérique.

Action : Développer une Stratégie 2023-2027 (Stratégie) sur la cybersécurité et le numérique concertée avec l'écosystème

Indicateur de performance 1 : nombre de collaborateurs gouvernementaux et de partenaires de la société civile consultés dans le cadre du développement de la Stratégie

	2022-2023
Cible	Au moins 25 collaborateurs gouvernementaux et 12 partenaires de la société civile consultés
Résultat	41 collaborateurs gouvernementaux et 13 partenaires de la société civile consultés Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La future stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique en élaboration visera à propulser l'administration publique à l'ère du numérique en proposant une vision commune et renouvelée de l'action de l'État dans les domaines de la cybersécurité et du numérique. Elle aura aussi pour objectif d'inspirer la confiance des citoyennes et citoyens dans la capacité de l'administration publique québécoise à réaliser des projets porteurs de transformation par le numérique qui contribueront significativement à améliorer leur qualité de vie.

Afin de s'assurer que cette future stratégie soit étroitement développée en concertation avec le milieu, des consultations auprès de spécialistes ont eu lieu d'avril 2022 à mars 2023. D'une part, 41 collaboratrices et collaborateurs issus de l'administration publique ont été consultés, dont 27 dirigeantes et dirigeants de l'information. D'autre part, les 12 membres du Comité d'experts en matière de cybersécurité et du numérique ainsi qu'un expert d'une firme-conseil constituent les 13 partenaires de la société civile qui ont été consultés. **La cible est donc atteinte.**

Action : Adopter et mettre en œuvre le Cadre gouvernemental de gestion des bénéfices des projets en ressources informationnelles

Indicateur de performance 2 : taux de projets qualifiés autorisés par le Conseil du trésor ou le gouvernement ayant appliqué le Cadre gouvernemental de gestion des bénéfices des projets en ressources informationnelles du 15 juin 2022 au 31 mars 2023

	2022-2023
Cible	70 % des projets qualifiés autorisés par le Conseil du trésor ou le gouvernement
Résultat	100 % des projets qualifiés autorisés par le Conseil du trésor ou le gouvernement Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le Cadre gouvernemental de gestion des bénéfices des projets en ressources informationnelles vise, entre autres, à encadrer la gestion des bénéfices des projets qualifiés, à définir les bénéfices attendus des projets notamment quant à l'amélioration de la qualité des services, à la réduction des délais et à la réduction des coûts, ainsi qu'à suivre la performance des organismes publics en fonction des bénéfices estimés à partir de l'autorisation d'un projet en ressources informationnelles. Il propose une approche qui facilite l'optimisation des ressources et l'atteinte des objectifs stratégiques des organismes publics grâce à la gestion des bénéfices.

Dès sa diffusion auprès des organismes publics, le Ministère a mis en œuvre les moyens nécessaires pour assurer l'analyse des projets en ressources informationnelles des organismes publics dont l'autorisation doit être accordée par le Conseil du trésor, et ce, selon les dispositions du Cadre gouvernemental de gestion des bénéfices des projets en ressources informationnelles. Ainsi, 100 % des projets qualifiés ont été autorisés par le Conseil du trésor en fonction d'une recommandation formulée par le Ministère, et ce, en respectant le Cadre gouvernemental de gestion des bénéfices des projets en ressources informationnelles. **La cible est donc atteinte.**

Action : Diffuser l'information relative à la collecte des plans de transformation numérique des organismes publics

Indicateur de performance 3 : taux d'organismes publics concernés ayant accès à l'offre de service et à de l'information

	2022-2023
Cible	100 % des organismes publics concernés ont accès à l'offre de service et à de l'information
Résultat	100 % des organismes publics concernés ont accès à l'offre de service et à de l'information Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Selon la *Loi sur les ressources informationnelles*, les organismes publics doivent établir un plan de transformation numérique (PTN) et le transmettre au chef gouvernemental de la transformation numérique. Il est également prévu que le ministre de la Cybersécurité et du Numérique détermine les renseignements que ce plan doit comprendre, la période couverte, sa forme et la périodicité des révisions dont il doit faire l'objet.

Afin d'assurer la plus grande qualité possible des PTN produits par les organismes publics, le Ministère s'est engagé à donner accès à l'offre de service d'accompagnement de son Centre québécois d'excellence numérique et à l'information nécessaire pour la production des PTN. Les organismes publics concernés étaient tous ceux ayant désigné une dirigeante ou un dirigeant de l'information. Cette démarche d'accompagnement et d'information était primordiale afin que tous les dirigeants et dirigeantes des organismes publics et leur entourage puissent connaître les exigences légales à respecter et s'assurer d'une cohérence avec la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023.

À l'été 2022, la demande de production des PTN a été envoyée par le Ministère à tous les dirigeantes et dirigeants de l'information. Afin de présenter le gabarit des PTN et répondre aux préoccupations des différents organismes publics, le Centre québécois d'excellence numérique a réalisé trois séances d'information en septembre et en octobre 2022. Au total, 424 personnes venant de 99 organismes publics ont assisté à ces séances d'information. De plus, des ateliers sur la démarche d'élaboration des PTN ont été tenus. Au total, 117 participants provenant de 40 organismes publics ont assisté aux sept ateliers organisés. Considérant que le Ministère visait joindre l'ensemble des dirigeantes et dirigeants de l'information ou leurs représentantes et représentants, et que ceux-ci ont participé à l'une des activités de formation, **la cible est donc atteinte.**

Action : Élaborer le premier portefeuille des projets prioritaires gouvernemental (Portefeuille) en vue d'accélérer la transformation numérique de l'administration publique

Indicateur de performance 4 : nombre de projets figurant au Portefeuille

	2022-2023
Cible	Au moins dix projets
Résultat	16 projets Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La *Loi sur les ressources informationnelles* prévoit qu'un Portefeuille soit présenté annuellement au ministre en vue d'accélérer la transformation numérique de l'administration publique. Ainsi, le dépôt du premier Portefeuille a eu lieu au printemps 2022.

Le Portefeuille comprend principalement des projets². Les cinq critères qui définissent un projet comme « prioritaire » pour le gouvernement sont les suivants : être exemplaire en matière de transformation numérique, être en lien avec les priorités gouvernementales, faire l'objet d'une haute visibilité publique, être en lien avec un flux de service transversal prioritaire, et se démarquer par un degré élevé d'adéquation avec les ambitions de la Stratégie gouvernementale de transformation numérique 2019-2023. En 2022-2023, un total de 16 projets ont été inscrits dans le Portefeuille, soit 10 provenant d'initiatives inscrites par les organismes publics à leur PTN, lesquelles ont été sélectionnées et suivies par le Ministère, ainsi que 6 mis en place par le Ministère. **La cible est donc atteinte.**

Par ailleurs, le Portefeuille déposé au printemps 2022 contenait également trois programmes³, dont le Programme SQIN, une initiative du Ministère, ainsi que deux programmes réalisés par des organismes publics, soit la Plateforme bibliothèques universitaires et le programme Lexius, respectivement sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de la Justice.

Action : Mettre en œuvre une stratégie d'inventaire des données numériques gouvernementales mobilisatrice

Indicateur de performance 5 : taux des 13 jeux de données (jeux ciblés) dans Données Québec dont toutes les données seront inventoriées

	2022-2023
Cible	100 % des données des 13 jeux de données ciblés dans Données Québec sont inventoriées
Résultat	100 % des données des 13 jeux de données ciblés dans Données Québec sont inventoriées Cible atteinte

- En vertu de l'article 16.3, 1^{er} alinéa de la *Loi sur les ressources informationnelles*, un projet est un « ensemble d'actions menant au développement, à l'évolution ou au remplacement d'un actif informationnel ou d'un service en ressources informationnelles ».
- En vertu de l'article 2, paragraphe 3, des Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles, un programme de projets constitue « un ensemble de projets dont la gestion est coordonnée afin d'obtenir un ensemble de bénéfices qui serait autrement impossible à obtenir si chacun de ces projets était géré distinctement l'un de l'autre, en vase clos ».

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Dans l'optique de mettre en œuvre une stratégie d'inventaire des données numériques gouvernementales rassembleuse, mobilisatrice et efficiente, un projet pilote a été réalisé au Ministère à l'automne 2022 afin de documenter un sous-ensemble de 13 jeux de données permettant de convenir du bon niveau de documentation de ceux-ci.

Aux fins de ce projet pilote, le calcul était basé sur les jeux de données rendus disponibles sur le site [Données Québec](#). Un jeu de données est décrit comme étant un ensemble défini de valeurs regroupées selon une utilisation ou des concepts d'affaires et accompagné d'une fiche descriptive. Lorsqu'un jeu de données est documenté par une fiche descriptive, on considère que 100 % de ses données sont inventoriées. Les métadonnées utilisées pour la documentation de chaque jeu de données comportent des informations variées telles que l'auteur, le domaine, la date, la sécurité de l'information, le contexte légal, etc. **La cible est donc atteinte.**

Action : Déployer le cadre gouvernemental de gestion en sécurité de l'information

Indicateur de performance 6 : nombre d'activités de formation auprès des organismes publics au sujet du cadre gouvernemental

	2022-2023
Cible	Au moins une activité de formation
Résultat	Une activité de formation Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

En augmentant l'accès à de la formation sur le Cadre gouvernemental de gestion de la sécurité de l'information, le Ministère souhaite s'assurer que les organismes publics sont en mesure de bien appliquer celui-ci, le tout afin de déployer une gouvernance efficace et innovante de la cybersécurité dans l'administration publique.

Ainsi, un webinaire sur la nouvelle gouvernance de la sécurité de l'information gouvernementale a été tenu en février 2023. Plus de 750 membres de la communauté gouvernementale de sécurité de l'information et en cybersécurité y ont participé, notamment les chefs délégués de la sécurité de l'information et les chefs de la sécurité de l'information organisationnelle. L'événement virtuel, tenu en direct, visait une compréhension commune des changements apportés à la gestion de la sécurité de l'information et aux rôles et responsabilités de chacune et chacun suivant le déploiement du Cadre gouvernemental de gestion de la sécurité de l'information. **La cible est donc atteinte.**

Action : Doter le Ministère d'une offre infonuagique gouvernementale

Indicateur de performance 7 : nombre d'organismes publics migrés vers chacune des plateformes du nuage gouvernemental

	2022-2023
Cible	Deux organismes publics migrés
Résultat	Aucun organisme public migré Cible non atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Dans un souci d'offrir des services performants et efficaces aux organismes publics, le Ministère poursuit le développement de son offre de services communs mutualisés. En mesurant le nombre d'organismes publics migrés vers les plateformes du nuage gouvernemental, le Ministère peut évaluer la progression du déploiement de l'offre de service infonuagique, qui contribue activement à la transformation numérique de l'Administration gouvernementale.

Pour chaque organisme public participant au projet pilote de migration en 2022-2023, le Ministère visait la migration d'une solution d'affaires vers l'une des plateformes du nuage gouvernemental, soit celle qui répond le mieux à ses besoins. Les plateformes du nuage gouvernemental sont Microsoft Azure Stack Hub (AZH) et VMware Cloud Foundation (VCF). Un organisme public est considéré migré lorsqu'il termine la migration d'une première solution d'affaires sur sa plateforme de destination.

La migration est complétée à 87 % dans le cas du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, et elle est complétée à 91 % dans le cas de la Société québécoise des infrastructures. **La cible n'est donc pas atteinte.** Les travaux se poursuivent avec les organismes publics participant au projet pilote en vue d'atteindre la cible en 2023-2024. Par ailleurs, la cible annuelle n'a pas été atteinte en 2022-2023, principalement en raison d'enjeux technologiques d'intégration des solutions infonuagiques et de déploiement d'outils de migration. De plus, la solution retenue pour réaliser la gestion des identités a aussi eu un impact sur l'échéancier, ce dont le Ministère tiendra compte lorsque l'offre infonuagique gouvernementale sera déployée à plus grande échelle.

Action : Établir une offre de service moderne et performante en matière de radiocommunication

Indicateur de performance 8 : taux de signature d'ententes avec la clientèle visée

	2022-2023
Cible	60 % d'ententes signées avec la clientèle visée
Résultat	90 % d'ententes signées avec la clientèle visée Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Afin d'établir une offre de service moderne et performante en matière de radiocommunication, en phase avec les besoins de ses clientèles, le Ministère s'est donné comme cible de signer des ententes avec la clientèle visée en 2022-2023, lesquelles permettent notamment de définir les rôles et les responsabilités des parties prenantes

ainsi que les niveaux de service attendus pour le Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR). On qualifie ainsi une entente signée par une annexe spécifique ajoutée à l'entente globale entre le Ministère et les organismes publics qui utilisent les services du RENIR, soit la clientèle visée.

Au total, neuf ententes ont été signées avec la clientèle dans la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, soit les ministères des Ressources naturelles et des Forêts, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, de la Sécurité publique, et des Transports et de la Mobilité durable; la Sûreté du Québec; la Société de l'assurance automobile du Québec; Revenu Québec; l'Agence des services frontaliers du Canada; et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est-du-Québec.

Par ailleurs, considérant les changements de responsabilités ministérielles suivant la composition du nouveau Conseil des ministres en octobre 2022, le nombre total de clientes et clients utilisant les services de radiocommunication est passé de 11 à 10. Le Ministère a ainsi signé des ententes avec 90 % de la clientèle visée. **La cible est donc atteinte.**

Objectif stratégique 2 : Améliorer la qualité du service à la clientèle offert aux organismes publics utilisant les services du Ministère

Contexte lié à l'objectif :

Le Ministère accompagne plus de 300 organismes publics assujettis à la *Loi sur les ressources informationnelles* dans leurs activités de transformation numérique et de protection des actifs informationnels. Afin d'améliorer l'offre de service du Ministère, des actions ont été réalisées en vue de rehausser la qualité du service aux clientèles utilisant ses différents services, notamment celles utilisant SAGIR. De plus, des efforts particuliers ont été déployés afin de renforcer la culture centrée sur la cliente ou le client en marge du soutien à la mise en place des actions structurantes en cybersécurité.

Action : Réviser la formation portant sur le module Grand Livre SAGIR pour qu'elle réponde aux besoins de la clientèle

Indicateur de performance 9 : taux de satisfaction de la clientèle ayant suivi un cours révisé sur le module Grand Livre

	2022-2023
Cible	Au moins 80 % de satisfaction chez la clientèle ciblée
Résultat	93 % de satisfaction chez la clientèle ciblée Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le module Grand Livre SAGIR permet de saisir les budgets et d'avoir une vue d'ensemble des effets des opérations comptables et budgétaires. C'est au Grand Livre que les utilisatrices et utilisateurs vérifient et effectuent des écritures de journal, et produisent des rapports ou des états financiers. Ce module est essentiel à la formation des utilisatrices et utilisateurs, car il conclut le cycle du processus pour la production de l'information financière. Toutes les personnes des organismes publics devant effectuer des redditions de comptes financières ou des suivis budgétaires doivent utiliser ce module, ce qui explique l'importance de la qualité de la formation pour son

intégration optimale. En effet, la formation permet non seulement un meilleur usage du module par les utilisatrices et utilisateurs dans les différents organismes publics, mais elle accroît l'efficacité des participantes et participants dans leur utilisation du module Grand Livre et favorise la diminution de la fréquence des demandes de soutien des utilisatrices et utilisateurs.

En 2022, le Ministère a réalisé une révision de la formation s'adressant aux nouvelles personnes utilisant des responsabilités SAGIR du module Grand Livre. Afin de s'assurer de la qualité de cette nouvelle mouture, il s'est doté d'un processus d'évaluation de la formation, sous la forme d'une fiche d'évaluation anonymisée transmise aux participantes et participants, afin d'apprécier à quel point ils ont été satisfaits de la formation en ce qui a trait aux objectifs, à la méthodologie et à l'appréciation générale. En 2022-2023, le taux moyen global de satisfaction est de 93 %. **La cible est donc atteinte.**

Action : Mettre en place le Programme de rehaussement de la cybersécurité

Indicateur de performance 10 : nombre de plans d'action reçus des organismes publics

	2022-2023
Cible	100 % des plans d'action analysés
Résultat	100 % des plans d'action analysés Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le Ministère a ainsi choisi de s'engager, en 2022-2023, à mesurer le taux de plans d'action analysés sur le nombre total de plans d'action reçus des organismes publics, par l'intermédiaire des chefs délégués de la sécurité de l'information, et ce, afin de s'assurer que 100 % des organismes publics ayant déposé un plan peuvent obtenir une analyse des initiatives pour recevoir une contribution financière du Programme de rehaussement de la cybersécurité en vertu des normes de ce dernier.

En effet, un indice de succès du Programme de rehaussement de la cybersécurité repose en partie sur la confirmation rapide aux organismes publics des initiatives pouvant bénéficier d'une contribution financière en provenance du Programme afin d'en assurer la mise en œuvre.

L'ensemble des 22 plans d'action déposés au Ministère en 2022-2023 a été analysé. **La cible est donc atteinte.**

Indicateur de performance 11 : sommes attribuées aux organismes publics par la provision

	2022-2023
Cible	100 % des sommes allouées
Résultat	100 % des sommes allouées Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

La provision du Programme de rehaussement de la cybersécurité constitue un soutien financier permettant le déploiement de projets en cybersécurité dans les organismes publics, et ce, afin d'améliorer la protection des

informations des citoyennes et citoyens, de faire face aux cybermenaces et de soutenir la transformation numérique gouvernementale. Afin d'assurer une utilisation efficiente et performante de cette provision, le Ministère a choisi de mesurer le ratio des sommes allouées aux organismes publics en 2022-2023 pour la réalisation d'initiatives en cybersécurité comparativement aux sommes disponibles en 2022-2023 au Programme de rehaussement de la cybersécurité, soit 30 M\$.

Au 31 mars 2023, la totalité des 30 M\$ pour l'exercice financier 2022-2023 a été allouée afin d'appuyer 360 initiatives en cybersécurité provenant des 22 plans d'action analysés et approuvés. **La cible est donc atteinte.**

Objectif stratégique 3 : Optimiser l'expérience employé offerte au Ministère

Contexte lié à l'objectif :

Les ressources humaines jouent un rôle important dans l'accomplissement de la mission du Ministère. Ce dernier multiplie les démarches pour être et demeurer un employeur exemplaire. Afin de développer une culture d'innovation et d'organisation apprenante, l'apprentissage en continu et le renforcement des capacités en lien avec les besoins organisationnels sont au cœur des choix stratégiques du Ministère.

Action : Offrir de la formation complémentaire en vue de faciliter l'intégration des étudiants au marché du travail de la cybersécurité

Indicateur de performance 12 : nombre de certifications obtenues par la première cohorte d'étudiants et de stagiaires en cybersécurité au cours de la première année du plan de formation

	2022-2023
Cible	Sept certifications obtenues
Résultat	Huit certifications obtenues Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour assurer sa mission, le Centre gouvernemental de cyberdéfense du Ministère doit pouvoir compter sur plusieurs ressources qualifiées dans le domaine. La rareté de la main-d'œuvre spécialisée en cybersécurité et en cyberdéfense rend toutefois la dotation difficile.

Afin de pouvoir former de nouvelles ressources, de susciter l'intérêt des étudiantes et étudiants envers le Réseau gouvernemental de cyberdéfense et de fournir des compétences complémentaires pratiques pour la relève, une cohorte d'étudiantes et étudiants a été mise en place en mai 2022. Celle-ci reçoit du mentorat, des formations générales, un accès à des outils soutenant l'acquisition de connaissances et des certifications spécialisées dans le domaine de la cybersécurité. L'obtention des certifications vise à démontrer que les formations ont bien permis aux étudiantes et étudiants d'acquérir les compétences fondamentales. Les formations sont offertes par des organisations reconnues dans le domaine de la cybersécurité.

Depuis mai 2022, la cohorte de sept étudiantes et étudiants a obtenu un total de huit certifications en matière de cybersécurité et dans le domaine plus spécialisé de la réalisation de tests d'intrusion. **La cible est donc atteinte.**

Action : Offrir aux employés du Ministère des parcours d'apprentissage organisationnels correspondant à différents profils

Indicateur de performance 13 : nombre de parcours déployés

	2022-2023
Cible	Deux parcours déployés pour deux profils différents
Résultat	Deux parcours déployés pour deux profils différents (membres du personnel et gestionnaires) Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Pour contribuer au développement d'une culture d'apprentissage en continu, deux premiers parcours d'apprentissage ministériels ont été rendus disponibles en 2022-2023, soit un parcours général destiné aux membres du personnel et un parcours spécifique destiné aux gestionnaires. Chacun des parcours regroupe des compétences à développer ainsi que différentes activités d'apprentissage qui sont en phase avec les besoins stratégiques et opérationnels des activités du Ministère.

Une note à l'intention des gestionnaires ainsi qu'une actualité intranet ont été diffusées le 31 mars 2023, afin d'annoncer le déploiement des deux parcours d'apprentissage et de susciter leur utilisation. **La cible est donc atteinte.**

Objectif stratégique 4 : Optimiser la performance organisationnelle du Ministère

Contexte lié à l'objectif :

Afin de bien remplir sa mission et de répondre aux attentes importantes de l'administration publique et des citoyennes et citoyens en matière d'amélioration des services, de performance, d'innovation, de qualité et de protection des données numériques gouvernementales, le Ministère est activement engagé dans des chantiers visant l'optimisation de ses processus internes et celle de la conformité dans les dossiers structurants, comme la gestion contractuelle ainsi que la planification et la gestion des projets en ressources informationnelles.

Action : Améliorer les connaissances du personnel du Ministère en matière de gestion contractuelle

Indicateur de performance 14 : taux des gestionnaires du Ministère qui ont suivi les trois modules de formation du Secrétariat du Conseil du trésor sur la *Loi sur les contrats des organismes publics* ainsi qu'une des séances de formation portant sur la Directive interne concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction

	2022-2023
Cible	75 % des gestionnaires formés
Résultat	85 % des gestionnaires formés Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Considérant l'ampleur et l'importance des contrats conclus par le Ministère, celui-ci s'est engagé à améliorer les connaissances des gestionnaires en matière de gestion contractuelle. Ainsi, en 2022-2023, 85 % des gestionnaires du Ministère ont suivi les trois modules de formation du Secrétariat du Conseil du trésor sur la *Loi sur les contrats des organismes publics* ou la formation spécifique destinée aux gestionnaires du Ministère par le Secrétariat du Conseil du trésor ainsi qu'une des séances de formation portant sur la Directive interne concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction. Cela représente 99 des 117 gestionnaires du Ministère, en excluant celles et ceux l'ayant quitté en cours d'année. **La cible est donc atteinte.**

Action : Respecter les obligations légales quant à la planification et à la gestion des ressources informationnelles du Ministère

Indicateur de performance 15 : taux des obligations légales en matière de planification et de gestion des ressources informationnelles respectées par le Ministère

	2022-2023
Cible	95 % des obligations respectées
Résultat	97,2 % des obligations respectées Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Le Ministère est responsable de la *Loi sur les ressources informationnelles* ainsi que des documents d'encadrement qui en découlent. Cette loi a pour objet d'instaurer un cadre de gouvernance et de gestion en matière de ressources informationnelles applicable aux organismes publics et aux entreprises du gouvernement. Au-delà de cette responsabilité, le Ministère doit également s'y conformer puisqu'il y est assujéti. Il doit donc s'assurer de respecter les obligations légales quant à la planification et à la gestion de ses ressources informationnelles associées à celle-ci. En vertu du paragraphe 1 de l'article 10.1 de cette loi, la dirigeante ou le dirigeant de l'information a notamment pour fonction de veiller à l'application de la loi et de ces documents d'encadrement. Considérant son rôle de gouvernance au regard de la *Loi sur les ressources informationnelles*, il va de soi que le Ministère se doit d'être exemplaire dans son application.

Pour 2022-2023, c'est un total de 108 obligations, dont 101 obligations prévues dans le cadre des projets qualifiés, qui ont fait l'objet des travaux de reddition de comptes afin de respecter les obligations du Ministère au regard de la *Loi sur les ressources informationnelles*. Au total, 105 des 108 obligations ont été respectées, soit un taux de conformité de 97,2 %. Le Ministère s'étant fixé une cible de respect de ses obligations de 95 %, **la cible est donc atteinte**.

Action : Optimiser les processus internes retenus dans le programme « Alpha »

Indicateur de performance 16 : taux de processus internes retenus dans le programme « Alpha » en cours d'optimisation

	2022-2023
Cible	100 % des processus internes retenus dans le programme « Alpha » en cours d'optimisation
Résultat	100 % des processus internes retenus dans le programme « Alpha » en cours d'optimisation Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Dans l'optique de développer une organisation exemplaire en matière d'efficience en gestion des activités, le Ministère s'est engagé dans un programme nommé « Alpha », qui consiste à réaliser des travaux d'amélioration pour six processus clés liés à ses activités. Il vise à accroître la qualité des services ainsi qu'à réduire les efforts, les délais et, par le fait même, les coûts pour une meilleure performance organisationnelle. Les six processus clés retenus dans le cadre de cette initiative sont la dotation des emplois; la gestion contractuelle; la gestion des identités et des accès; la gestion de projets, programmes et portefeuilles; la gestion des postes de travail; et la gestion de l'accueil de la clientèle.

Afin de s'assurer d'un avancement optimal des travaux, le Ministère s'est engagé à ce que chacun de ces processus clés soit en cours d'optimisation. **La cible est donc atteinte**.

L'optimisation des processus retenus dans le cadre du programme « Alpha » se poursuivra en 2023-2024.

Action : Mettre en place une approche de gestion des risques sectoriels en services à la clientèle

Indicateur de performance 17 : taux des mesures de mitigation mises en œuvre pour les risques prioritaires désignés dans le plan de mitigation des risques dans le domaine des services à la clientèle

	2022-2023
Cible	100 % des risques prioritaires désignés ont une mesure de mitigation dont la mise en œuvre est amorcée
Résultat	100 % des risques prioritaires désignés ont une mesure de mitigation dont la mise en œuvre est amorcée Cible atteinte

Explication du résultat obtenu en 2022-2023

Les actions qui permettent de maîtriser les risques en matière de services à la clientèle favorisent une meilleure performance organisationnelle des services rendus aux personnes, aux entreprises et aux organismes publics. Le Ministère s'est ainsi engagé en 2022-2023 à mettre en place une approche de gestion des risques associée aux services à la clientèle ainsi que les mesures de mitigation nécessaires pour les risques prioritaires ciblés.

L'exercice de gestion des risques réalisés dans ce domaine a été effectué suivant l'esprit des principes directeurs de la norme ISO 31000, présentés dans le modèle de politique en gestion intégrée des risques du Secrétariat du Conseil du trésor. Les six risques prioritaires désignés ont fait l'objet d'une définition de mesure de mitigation dont la mise en œuvre a été amorcée en 2022-2023. **La cible est donc atteinte.**

Notons que la gestion des risques est considérablement influencée par le comportement humain et la culture organisationnelle. Ainsi, selon le principe d'amélioration continue inhérent à la gestion des risques, des fiches de risques seront élaborées dans la prochaine année pour les risques priorisés et un plan d'action suivant la mise en œuvre des mesures de mitigations convenues sera produit et suivi de manière régulière, afin de permettre une évaluation périodique de l'efficacité des mesures amorcées et des nouvelles pistes d'action déployées.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Date d'entrée en vigueur : 4 octobre 2022

Engagement	Cible prévue par la DSC	Résultat 2022-2023
Répondre dans un délai maximal de cinq minutes lorsque vous communiquez avec le centre d'assistance en dotation par téléphone au 418 528-7157 ou au numéro sans frais au 1 866 672-3460	80 % des appels reçus répondus dans le délai maximal prévu	Le Ministère a répondu à 81,5 % des appels reçus dans le délai maximal de cinq minutes (délai moyen de 2 minutes 24 secondes) Cible atteinte
Communiquer avec vous dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la réception d'une plainte à l'égard de la qualité de nos services	Pour 95 % des plaintes reçues	Le Ministère a communiqué avec les personnes plaignantes dans un délai de cinq jours ouvrables pour 96,6 % des plaintes reçues (délai moyen de 0,2 jour) Cible atteinte
Fournir une réponse dans un délai de 20 jours ouvrables, à la suite de la réception de votre plainte	90 % des plaintes reçues répondues dans le délai maximal prévu	Le Ministère a fourni une réponse à 92,3 % des plaintes reçues dans le délai maximal prévu Cible atteinte

Explication des résultats obtenus

Considérant la date d'entrée en vigueur de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du Ministère, les résultats obtenus en 2022-2023 constituent les premières données sur le respect des engagements en matière de normes de service à l'égard de la clientèle citoyenne.

En 2023-2024, le Ministère poursuivra ses efforts pour développer une culture de service à la clientèle en réalisant des travaux menant à la définition de sa vision du service à la clientèle, le tout en soutenant l'arrimage des actions dans ce domaine.

Suivi des plaintes

En 2022-2023, le Ministère a reçu un nombre total de 148 plaintes. De celles-ci, 91 ont été jugées fondées. Seules les plaintes jugées fondées reçoivent une réponse, comme prévu au processus de traitement des plaintes.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteurs d'activité

Effectif au 31 mars 2023 incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2021-2022	2022-2023	Écart
1. Gouvernance et soutien à l'organisation (Ministère)	251	255	4
2. Transformation numérique et sécurité de l'information (Ministère)	120	136	16
3. Technologies de l'information (FCN) ⁴	920	1 043	123
4. Services hors technologies de l'information (FCN)	459	465	6
Total	1 750	1 899	149

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Le Ministère ne détient pas d'outil interne de comptabilisation des formations qui permet d'extraire des données sur la répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité. Toutefois, il contribue activement au développement d'une solution gouvernementale de gestion des apprentissages qui permettra, à terme, aux organismes publics, dont lui-même, de fournir ces données à partir d'une source centralisée, fiable et performante.

4. Le Ministère a sous sa responsabilité le Fonds de la cybersécurité et du numérique, et inclut ainsi l'effectif de ce fonds dans les résultats présentés.

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2021 ⁵	2022
Proportion de la masse salariale (%)	S. O.	1,4
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Cadre	S. O.	0,7
Professionnel	S. O.	1,9
Fonctionnaire	S. O.	3,5
Total ⁶	S. O.	2,3
Somme allouée par personne ⁷	S. O.	1 202,33 \$

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'exercice financier, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2021-2022 ⁸	2022-2023
Taux de départ volontaire (%)	5,3	18,1

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022 ⁸	2022-2023
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	12	59

5. Le Ministère a été créé le 1^{er} janvier 2022.

6. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble des personnels, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

7. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble des personnels, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

8. À titre de précision contextuelle, le taux de départ volontaire et le nombre de départs à la retraite sont calculés sur une période de trois mois pour tenir compte de la création du Ministère le 1^{er} janvier 2022. Or, ces valeurs sont habituellement calculées sur une année complète, ce qui explique l'écart entre les résultats. Les données présentées pour l'année 2021-2022 ne sont donc pas comparables aux données compilées pour la période couvrant 2022-2023.

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité afin de renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2023

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 janvier 2023
115	53

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteurs d'activité

Dépenses et évolution par secteurs d'activité

Un budget de dépenses de 83,0 M\$ a été alloué au Ministère en 2022-2023. Par ailleurs, un montant supplémentaire de 55,0 M\$ a été autorisé au Ministère par le biais de mesures budgétaires prévues au Budget de dépenses 2022-2023. Les dépenses réelles de l'exercice financier totalisent 118,3 M\$, soit 19,7 M\$ de moins que le niveau budgétaire alloué. Cet écart s'explique principalement par le financement des initiatives autorisées dans le cadre de la provision du Programme de rehaussement de la cybersécurité qui s'est effectué directement par un recours au Fonds de suppléance sous la responsabilité du portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale.

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2022-2023 ⁹ (000 \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2023 ¹⁰ (000 \$)	Écart (000 \$)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)
Programme 1 – Direction et administration	64 747,8	75 037,7	10 289,9
Programme 2 – Gestion des ressources informationnelles spécifiques	18 243,0	18 243,0	0,0
Sous-total	82 990,8	93 280,7	10 289,9
Mesures du Budget de dépenses 2022-2023	55 000,0	25 000,0	(30 000,0)
Total	137 990,8	118 280,7	(19 710,1)

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2022, le président du Conseil du trésor a assumé, sur les crédits lui ayant été alloués par le Parlement, ceux requis à l'égard des fonctions qui ont été confiées au ministre de la Cybersécurité et du Numérique par la *Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions* (2021, chapitre 33). Les crédits ont été assumés à même le portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale, figurant au Budget de dépenses 2021-2022, et ce, conformément à l'article 51 de cette même loi. Considérant cette particularité, les dépenses réelles comparatives ne sont pas présentées.

9. Budget de dépenses 2022-2023, Crédits et dépenses des portefeuilles.

10. Dépenses préliminaires dans le contexte où les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

Programme 1 – Direction et administration

Le programme Direction et administration vise à allouer les ressources administratives à l'exercice de la mission du Ministère et celles permettant d'assumer les différentes responsabilités prévues par la *Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique*. En outre, il pourvoit au financement des fonctions de gouvernance du Ministère, il permet la conception et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des cadres de gestion relatifs à la transformation numérique et à la cybersécurité. Ce programme peut aussi inclure le financement de projets ainsi que des activités récurrentes en transformation numérique au bénéfice du Fonds de la cybersécurité et du numérique. En 2022-2023, le budget destiné aux activités de direction et d'administration s'élevait à 64,7 M\$ alors que les dépenses prévues sont estimées à 75,0 M\$. Le dépassement de 10,3 M\$ s'explique principalement par :

- des dépenses financées par un budget additionnel de 14,6 M\$ accordé par un recours au Fonds de suppléance pour assurer la rentabilité globale du RENIR ainsi que le financement des initiatives autorisées pour le portefeuille Cybersécurité et Numérique dans le cadre du Programme de rehaussement de la cybersécurité;
- une disponibilité de 5,9 M\$ en rémunération principalement explicable par un retard dans l'embauche de ressources internes dans le domaine des technologies de l'information.

Programme 2 – Gestion des ressources informationnelles spécifiques

Le programme Gestion des ressources informationnelles spécifiques vise à favoriser l'accélération de la transformation numérique et le rehaussement de la cybersécurité au sein de l'administration publique. Ainsi, il contribue au financement des services en infrastructures technologiques lors de la conception et de la réalisation des projets majeurs, de la conception et de la réalisation des solutions communes et des projets appuyant l'accélération de la transformation numérique de l'État, notamment, le Programme Service québécois d'identité numérique. L'ensemble des sommes accordées en 2022-2023 pour le programme 2, soit 18 243,0 k\$, a été utilisé.

Mesures du Budget de dépenses 2022-2023

Deux mesures sous la responsabilité du Ministère ont été annoncées lors du Budget de dépenses 2022-2023 :

- **Accélérer le rythme de la transformation numérique de l'État**
Afin d'accélérer le rythme de la transformation numérique de l'État et de prévenir la désuétude des systèmes gouvernementaux, une somme de 25,0 M\$ a été accordée en 2022-2023. Cette somme a été utilisée en totalité afin d'assurer le financement des projets visant l'accélération de la transformation numérique de l'État.
- **Lancer un nouveau Programme de rehaussement de la cybersécurité**
Afin d'améliorer la protection des informations des citoyennes et citoyens, de faire face aux cybermenaces et de soutenir la transformation numérique gouvernementale, une provision de 100,0 M\$ a été prévue pour lancer un nouveau programme, dont 30,0 M\$ pour l'exercice financier 2022-2023. Le financement des initiatives, autorisé au sein du Programme de rehaussement de la cybersécurité, a été pourvu directement au Fonds de suppléance sous la responsabilité du portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

La mission du Ministère est essentiellement dédiée à l'accomplissement des initiatives des organismes publics en matière de ressources informationnelles. Ainsi, les sommes dépensées en ressources informationnelles représentent un pourcentage important de ses dépenses réelles.

La présente section concerne l'utilisation des ressources informationnelles et présente des exemples de réalisation au bénéfice des citoyennes et citoyens, des entreprises, des organismes publics ou de la performance organisationnelle du Ministère. Elle souligne également la valeur induite par les ressources informationnelles sur la performance organisationnelle, notamment grâce au portefeuille de projets du Ministère.

Sommaire des réalisations annuelles en matière des ressources informationnelles

Mise en place d'une Politique concernant la gouvernance du portefeuille de projets ministériel et d'une Politique concernant la gouvernance et la gestion des projets

À la différence d'autres organismes publics, la plupart des investissements et des dépenses en ressources informationnelles du Ministère sont dédiés à des projets visant l'établissement de fondations numériques gouvernementales, la livraison de services communs d'importance et la mise en place d'infrastructures technologiques et de télécommunications. De ce fait, le Ministère se doit de démontrer une gouvernance forte et exemplaire de la gestion du suivi de ses projets ministériels.

Ce faisant, le Ministère a adopté en décembre 2022 une Politique concernant la gouvernance du portefeuille de projets ministériel visant à déterminer, à évaluer et à prioriser les projets organisationnels qui le constituent. Dans la même veine, il a adopté la Politique concernant la gouvernance et la gestion des projets, faisant office de référence en matière de gouvernance organisationnelle des projets. Cette politique établit les rôles et les responsabilités des instances ministérielles impliquées dans la gestion de projets dans le respect du cadre légal découlant de la *Loi sur les ressources informationnelles* et en s'assurant de la mise en œuvre des meilleures pratiques en gestion de projets.

Réalisation d'un inventaire des données numériques gouvernementales du Ministère

En vertu du paragraphe 2 de l'article 12.12 de la *Loi sur les ressources informationnelles*, les organismes publics doivent maintenir à jour un inventaire des données numériques gouvernementales sous leur responsabilité. Avant de lancer l'exercice à l'échelle du gouvernement, le Ministère a procédé en 2022-2023 à un projet pilote au sein de son organisation en ciblant et en documentant les sources de données de ses quatre directions générales possédant le plus de données numériques. Les résultats de cet exercice permettront d'orienter davantage celui qui sera réalisé à l'échelle gouvernementale dans un avenir rapproché.

Démarrage des travaux de développement de la Solution gouvernementale de gestion des apprentissages

Le gouvernement amorce un virage stratégique en matière de développement des compétences. Cette volonté constitue un élément important de la Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023,

sous la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor. À l'heure actuelle, la fonction publique québécoise ne dispose d'aucun outil partageable à l'ensemble des organismes publics. Qui plus est, elle ne possède aucune information centralisée sur le volume, les coûts ou la nature de la formation suivie par les différentes catégories de personnel, et en lien avec le répertoire SAGIR. La fonction publique utilise aujourd'hui l'outil « Suivi des activités de développement », implanté en 1996 à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Toutefois, cet outil a peu évolué au fil des années.

Afin de soutenir le virage stratégique en matière de développement des compétences, il apparaît nécessaire qu'une solution gouvernementale de gestion des apprentissages soit mise en place. En 2022-2023, le Ministère a démarré les travaux relatifs à ce dossier et a procédé à la signature d'une entente de partenariat avec l'Université Laval pour le développement et l'utilisation d'une plateforme d'apprentissage répondant à ce besoin.

Mise en place de la Plateforme gouvernementale de notifications

Lancée en mars 2023, la Plateforme gouvernementale de notifications permet, à la réception d'un événement déclenché par un organisme public, de relayer une notification sous forme de message texte ou de courriel à une citoyenne ou à un citoyen ayant donné son consentement. Un événement peut être, par exemple, un renouvellement à effectuer, une facture à acquitter ou un rendez-vous à planifier.

La Plateforme gouvernementale de notifications constitue un moyen rapide, sécuritaire et transparent pour les organismes publics de communiquer avec ses clientèles, et il s'agit d'un exemple de fondation numérique gouvernementale qui pourra, à terme, être utilisé par des organismes publics. Le Ministère poursuit donc ses efforts afin d'accompagner les organismes publics souhaitant intégrer cette plateforme et de fournir l'assistance technique nécessaire.

Déploiement du projet Amélioration des processus et des outils de gestion de l'exploitation

Le projet Amélioration des processus et des outils de gestion de l'exploitation vise à mettre en place une solution de gestion, mais aussi des processus en soutien aux services en technologies de l'information au Ministère. Le projet a été complété en mars 2023 par le déploiement de plusieurs processus et fonctions, dont la gestion des incidents, la gestion des changements et la gestion des opérations. Cette solution d'amélioration est ainsi déjà déployée au Ministère de même que dans six autres organismes publics. Fort de ce succès, le Ministère prévoit déployer cette solution auprès de ses autres clients en 2023-2024.

Activation de la salle de pilotage stratégique du Ministère

En janvier 2023, le Ministère a déployé sa salle de pilotage stratégique, notamment pour suivre l'état d'avancement des travaux de son programme « Alpha », dont l'objectif est d'assurer l'amélioration continue de six principaux processus clés pour garantir une meilleure performance organisationnelle¹¹. Cette salle de pilotage numérique permet ainsi de suivre en temps réels les indicateurs de volumétrie et de performance pertinents pour ce programme stratégique. Elle sera réinvestie pour le suivi de l'ensemble des indicateurs stratégiques, tactiques et opérationnels appropriés pour le Ministère.

11. [Les données associées au programme « Alpha »](#) sont présentées dans la section des résultats à la page 28.

Valeur induite par les ressources informationnelles sur la performance organisationnelle

Dépenses réelles pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023¹²

Type de l'intervention	Dépense	Investissement	Total général ^{13 et 14}
Activités ¹⁵	12 093,1 k\$	45 022,8 k\$	57 115,9 k\$
Projets ¹⁶	22 413,1 k\$	35 484,7 k\$	57 897,8 k\$
Total	34 506,2 k\$	80 507,5 k\$	115 013,7 k\$

État des projets du portefeuille de projets du Ministère au 31 mars 2023 (en nombre)

Étape (Phase du projet)	Démarré	Non démarré	Suspendu	Total
Avant-projet	6	0	0	6
Réalisation/Planification	9	4	0	13
Réalisation/Exécution	13	0	3	16
Total	28	4	3	35

12. Source : *Project Portfolio Management* (PPM).

13. Sommes préliminaires avant la fin de l'exercice financier 2022-2023 (il peut donc y avoir des courus non inclus).

14. Certains nombres ayant été arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme de leurs éléments.

15. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur les ressources informationnelles*.

16. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur les ressources informationnelles*.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023¹⁷

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3]/1 826,3
1. Personnel d'encadrement	217 368,0	325,0	217 693,0	119,2
2. Personnel professionnel	2 085 823,5	44 078,2	2 129 901,7	1 166,2
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	909 298,4	33 456,6	942 754,9	516,2
4. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	3 208,5	0	3 208,5	1,8
Total 2022-2023	3 215 698,4	77 859,8	3 293 558,1	1 803,4
Total 2021-2022¹⁸			788 518,4	431,8

Au 31 mars 2023, le Ministère présentait au total une consommation en heures rémunérées inférieure de 38 326 heures par rapport au niveau d'effectifs qui lui a été attribué par le Conseil du trésor, soit 3 331 884 heures, ce qui correspond à l'équivalent de 21 ETC. Toutefois, l'écart constaté entre la consommation des heures rémunérées varie selon le secteur d'activité. Ainsi, on constate un écart positif de 79 433 heures rémunérées pour le Ministère, et un écart négatif de 41 107 heures rémunérées pour le Fonds de la cybersécurité et du numérique.

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	95	176,5 M\$
Total des contrats de service	95	176,5 M\$

17. Certains nombres ayant été arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme de leurs éléments.

18. Les données de 2021-2022 couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022.

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2022-2023

Objectif 1 : s'approvisionner de façon responsable (en recourant aux marchés publics)

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
1. Informer le personnel sur les moyens d'intégrer le développement durable aux acquisitions organisationnelles	Promouvoir les moyens d'intégrer le développement durable aux acquisitions organisationnelles par une révision et une mise à jour de la Politique d'acquisitions responsables du Ministère	La Politique d'acquisitions responsables est à jour et la responsable des règles contractuelles a transmis une note à l'ensemble du personnel.	La révision et la mise à jour de la Politique d'acquisitions responsables du Ministère ont été réalisées. Cette Politique a été approuvée par le comité exécutif du Ministère le 28 mars 2023. Une note destinée au personnel sera diffusée au moment opportun, considérant que l'entrée en vigueur de la Politique est conditionnelle à l'harmonisation des indicateurs d'approvisionnement responsable de SAGIR avec ceux du SEAO, travaux préalables dont la réalisation est prévue prochainement sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.	Atteinte
2. Prioriser les acquisitions responsables	Proportion des acquisitions responsables effectuées au terme de l'exercice financier	10 % des acquisitions effectuées au terme de l'exercice financier sont responsables.	27,8 % des acquisitions sont responsables (37/133 du nombre total d'acquisitions). Cela représente 53 % de la valeur (\$) totale des acquisitions (262,8 M\$/495,9 M\$).	Atteinte

**Objectif 2 : évaluer la durabilité des interventions gouvernementales
(prise en compte des principes de développement durable)**

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
3. Assurer l'intégration des principes de développement durable et de la lutte contre les changements climatiques aux interventions du Ministère	Proportion des interventions ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité au terme de l'exercice financier	Un processus de détermination de la proportion des interventions qui ont fait l'objet d'une évaluation de la durabilité pour l'exercice financier est en place.	Le processus a été approuvé par le comité exécutif le 28 mars 2023.	Atteinte

Objectif 3 : renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
4. Développer une culture de développement durable	Réalisation des travaux d'élaboration d'une politique sur le développement durable et la responsabilité sociale	Publier et présenter la politique aux employés à la suite de la diffusion de la prochaine stratégie gouvernementale de développement durable.	Considérant le report de la diffusion de la prochaine stratégie gouvernementale de développement durable au printemps 2023, les travaux d'élaboration d'une politique sur le développement durable et la responsabilité sociale n'ont pu être réalisés.	Non atteinte
5. Sensibiliser le personnel à faire des choix écoresponsables dans le projet organisationnel de transformation du milieu de travail (POTMT), en cohérence avec les orientations gouvernementales	Proportion du personnel contribuant au POTMT qui a participé à une présentation sur les critères écoresponsables à intégrer au projet	85 % du personnel contribuant au POTMT a participé à une présentation des critères écoresponsables à intégrer au projet.	100 % du personnel contribuant au POTMT a participé à un atelier portant sur la présentation des critères écoresponsables le 28 mars 2023.	Atteinte

Objectif 4 : poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
6. Développer des connaissances sur l'empreinte environnementale liée à l'infonuagique et aux centres de traitement du gouvernement du Québec	Réalisation et diffusion d'un rapport d'analyse déterminant les actions à mettre en œuvre	Tout le personnel ciblé (100 %) a été sensibilisé au rapport et aux actions proposées.	Trois rapports ont été produits et sont en cours de finalisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Le Ministère est en attente de ces rapports afin de les diffuser auprès de son personnel.	Non atteinte

Objectif 5 : appuyer l'adoption de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables

Action	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Atteinte de la cible
7. Harmoniser les indicateurs d'approvisionnement écoresponsable des SAGIR avec ceux du SEAO	Proportion des indicateurs d'approvisionnement écoresponsable harmonisés entre SAGIR et SEAO	La totalité (100 %) des indicateurs est harmonisée.	Le Secrétariat du Conseil du trésor et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs sont en discussion quant à l'harmonisation des indicateurs à effectuer entre SAGIR et SEAO.	Non atteinte
8. Mettre en évidence la contribution du Ministère à l'atteinte des cibles gouvernementales en matière de développement durable	Proportion des services d'affaires présentant des caractéristiques écoresponsables dont la description fait état de leurs caractéristiques écoresponsables	90 % des services d'affaires présentant des caractéristiques écoresponsables font l'objet d'une description soulignant leurs caractéristiques écoresponsables.	Environ 93 % (14/15) des services d'affaires présentant initialement des caractéristiques écoresponsables ont fait l'objet d'une description soulignant leurs caractéristiques écoresponsables.	Atteinte

4.3 Occupation et vitalité des territoires

En vertu du décret n° 708-2022 du 27 avril 2022, le Plan d’action en occupation et vitalité des territoires (PAOVT) 2020-2022 d’Infrastructures technologiques Québec (ITQ) est toujours effectif. Toutefois, considérant la mission du Ministère, laquelle diffère considérablement de celle qui animait ITQ, l’ensemble des actions prévues à ce PAOVT est caduc et a donc été abandonné en 2022-2023.

En raison de sa mission tournée vers le soutien aux organismes publics, le Ministère n’est pas sollicité directement dans les priorités régionales visibles dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l’occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Toutefois, certaines activités du Ministère pourraient contribuer à la vitalité des territoires ou aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation des responsabilités gouvernementales.

Des consultations au sein du Ministère sont en cours et permettront de finaliser son projet de PAOVT 2023-2024. Celui-ci sera adopté et diffusé au courant de l’exercice financier 2023-2024.

4.4 Divulgence d’actes répréhensibles à l’égard d’organismes publics

L’entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2017, de l’article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d’actes répréhensibles à l’égard des organismes publics*, oblige les organismes publics qui y sont assujettis à indiquer dans leur rapport annuel de gestion le nombre de divulgations reçues par la personne responsable ainsi que leur suivi.

Comme prescrit par cette loi, le Ministère a nommé un responsable du suivi des divulgations et s’est doté d’une procédure facilitant la divulgation d’actes répréhensibles. Une section sur le site intranet portant sur la divulgation de tels actes présente les informations pertinentes aux membres du personnel. Ces derniers peuvent, en toute confidentialité, divulguer un acte répréhensible auprès du responsable par téléphone, courriel ou formulaire électronique sécurisé.

En 2022-2023, le Ministère n’a reçu aucune divulgation d’actes répréhensibles.

4.5 Accès à l’égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2023

Nombre de personnes occupant un poste régulier	
1 849	

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d’emploi, au cours de la période 2022-2023

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
195	66	172	87

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2022-2023

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2022-2023	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible ¹⁹	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	195	80	6	1	3	86	44,1
Occasionnel	66	13	0	0	1	14	21,2
Étudiant	172	35	0	1	2	38	22,1
Stagiaire	87	22	0	0	0	22	25,3

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2021-2022 ²⁰	2022-2023
Régulier (%)	14,6	44,1
Occasionnel (%)	39,1	21,2
Étudiant (%)	27,0	22,1
Stagiaire (%)	10,0	25,3

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, 25 % pour les employés occasionnels, 25 % pour les étudiants et 25 % pour les stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

19. Une personne embauchée avec un statut d'emploi peut faire partie de plus d'un groupe cible, ce qui explique pourquoi le nombre total peut différer du nombre de chaque catégorie prise individuellement.

20. À titre de précision contextuelle, le taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi est calculé sur une période de trois mois pour tenir compte de la création du Ministère le 1^{er} janvier 2022. Or, ces valeurs sont habituellement calculées sur une année complète. Les données présentées pour l'année 2021-2022 ne sont donc pas comparables à celles compilées pour l'année 2022-2023, ce qui explique l'écart entre les résultats.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2023 (%)
Anglophones	11	0,6	17	0,9
Autochtones	14	0,8	13	0,7
Personnes handicapées	24	1,4	25	1,4

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)
MVE Montréal/Laval	10	62,5	58	63,7
MVE Outaouais/Montérégie	0	0,0	4	50,0
MVE Estrie/Lanaudière/ Laurentides	0	0,0	1	6,7
MVE Capitale-Nationale	310	18,6	333	19,5
MVE Autres régions	0	0,0	2	2,8

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

Présence des membres des minorités visibles et ethniques

au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	10	7,8

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2022-2023 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	195	66	172	87	520
Nombre de femmes embauchées	99	30	79	35	243
Taux d'embauche des femmes (%)	50,8	45,5	45,9	40,2	46,7

Pour le tableau suivant, notons que le personnel professionnel inclut les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	128	1 203	445	72	0	1	1 849
Nombre total de femmes	53	480	320	52	0	0	905
Taux de représentativité des femmes (%)	41,4	39,9	71,9	72,2	0,0	0,0	48,9

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

**Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes
au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023**

2021-2022	2022-2023
0	0

**Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration
et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles²¹**

Autres mesures ou actions en 2022-2023 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Diffusion d'une actualité intranet en mai 2022 dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tous les membres du personnel du Ministère
Diffusion d'une actualité intranet en décembre 2022 afin de faire connaître le rôle du coordonnateur des services aux personnes handicapées du Ministère	Personnes handicapées	Tous les membres du personnel du Ministère

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Les lois et règlements actuels sous la responsabilité du Ministère n'ont aucune incidence sur les entreprises québécoises. Incidemment, le Ministère n'est donc pas visé par les objectifs gouvernementaux de réduction du fardeau réglementaire et administratif des entreprises.

21. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

4.7. Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	39
---------------------------------	----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Nombre de demandes d'accès à des documents administratifs	Nombre de demandes d'accès à des renseignements personnels	Nombre de rectifications
0 à 20 jours	15	4	0
21 à 30 jours	5	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	6	0	0
Total	26	4	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Nombre de demandes d'accès à des documents administratifs	Nombre de demandes d'accès à des renseignements personnels	Nombre de rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	3	1	0	S. O.
Partiellement acceptée	14	1	0	<i>Loi sur l'accès : 1, 9 al. 2, 13, 14, 22, 23, 24, 29, 31, 33, 34, 36, 37, 39, 41, 48, 53, 54, 57, 59</i>
Refusée (entièrement)	5	0	0	<i>Loi sur l'accès : 1, 9 al. 2, 14, 21, 22, 23, 24, 34, 37, 48</i>
Autres	4	2	0	<i>Loi sur l'accès : aucun document visé par la demande n'est détenu (art. 1) et désistement de la personne requérante.</i>

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	3

Diffusion de l'information

Conformément aux dispositions de la section III du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1, r. 2), le Ministère rend disponibles les renseignements prévus sur le site Québec.ca. Seul le plan de classification, en cours de révision en 2022-2023, est rendu disponible sur demande.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

En 2022-2023, plusieurs activités de formation et de sensibilisation ont été réalisées auprès des membres du personnel du Ministère au sujet de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels. Ainsi deux formations en ligne sur la protection des renseignements personnels ont été offertes aux membres du personnel utilisant des renseignements personnels dans le cadre de leurs fonctions. De plus, une présentation du dossier de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels a été faite lors de l'atelier d'accueil des nouveaux employés et employées, et ce, à huit reprises. Deux actualités ont également été diffusées sur l'intranet afin de promouvoir la protection des données et des renseignements personnels et afin d'informer le personnel des règles entourant la gouvernance des renseignements personnels dans les documents normatifs du Ministère.

Par ailleurs, dans le cadre des activités de formation et de sensibilisation à la sécurité de l'information réalisées en 2022-2023, une capsule d'apprentissage sur la protection des renseignements personnels destinée à l'ensemble du personnel, soit les membres du personnel et les consultantes et consultants, a été réalisée.

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'administration

Comité permanent et mandataire

Question	Réponse
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Oui
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres.	12
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles.	Création d'une page intranet au sujet du comité permanent

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Question	Réponse
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation?	Non
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée.	
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	S. O.
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Question	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?	S. O.
Si oui, expliquez lesquelles.	

4.9 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement de ces services pour maintenir leur qualité et en garantir la pérennité tout en assurant la transparence du processus tarifaire et la reddition de comptes. Elle s'applique à tous les organismes publics du gouvernement du Québec qui offrent des biens et services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités et au gouvernement fédéral.

Les méthodes de fixation des tarifs en usage appliquées par le Ministère contribuent à la mise en œuvre de cette politique. Conformément à l'article 10 de la *Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique*, « le ministre détermine la tarification ainsi que les autres formes de rémunération payables pour la prestation des services qu'il fournit ». Ce tarif et ces autres formes de rémunération peuvent varier selon le service fourni ou selon la clientèle desservie. La tarification du Ministère est basée sur le coût total des services offerts et reflète la consommation réelle des clients.

De plus, la tarification annuelle vise à assurer l'autofinancement des services en maintenant l'équilibre entre la tarification et le coût complet. Ainsi, un processus annuel d'établissement, de révision et d'approbation de la tarification est prévu pour modifier certains tarifs en fonction des variations du coût complet lorsque requis. Sauf exception, les tarifs prennent effet le 1^{er} avril de chaque année.

En 2022-2023, les revenus du Fonds de la cybersécurité et du numérique s'élèvent à 657,0 M\$, dont 14,5 M\$ (soit environ 2,2 % des revenus) proviennent de la clientèle visée par la Politique de financement des services publics. Ces données ne tiennent pas compte des revenus liés à l'opération de restructuration de 61,4 M\$ qui résulte du transfert des actifs et des passifs du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux.

Les revenus provenant de la clientèle visée par la Politique se déclinent en trois familles de services telles que présentées dans le tableau suivant.

Revenus provenant de la clientèle visée par la Politique de financement des services publics

Famille de services	2022-2023 en M\$	Base de fixation
Services en infrastructure et bureautique	7,2	Coût de services
Services en télécommunication et radiocommunication	6,4	
Services en transformation numérique	0,9	
Total	14,5	

ANNEXE 1 – REVENUS, CHARGES ET INVESTISSEMENTS

Revenus

Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2023, les revenus du Fonds de la cybersécurité et du numérique s'élèvent à 657,0 M\$.

À cela s'ajoute un montant de 61,4 M\$, liés à l'opération de restructuration, qui résulte du transfert des actifs et des passifs du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux²² au Fonds de la cybersécurité et du numérique. Puisque ce montant n'est pas lié à une catégorie de clients ou à une famille de services, il n'est pas présenté dans les tableaux suivants.

Répartition des revenus par catégories de clients

Catégorie de clients	2022-2023 (15 mois) en M\$
Ministères et organismes budgétaires	371,5
Organismes autres que budgétaires et Fonds spéciaux	157,6
Transferts provenant du ministère responsable*	63,5
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	21,8
Réseau de la santé	14,5
Entreprises privées	7,9
Financement du Secrétariat du Conseil du trésor**	6,5
Municipalités	4,1
Retraite Québec	3,4
Réseau de l'éducation	2,6
Autres :	
Entreprises du gouvernement	1,4
Gouvernement du Canada	1,1
Fiduciaires	1,1
Total des revenus	657,0

* Aux états financiers, les transferts provenant du ministère responsable sont présentés dans les contributions du gouvernement du Québec.

** Aux états financiers, le financement du Secrétariat du Conseil du trésor est présenté dans les revenus de services (5,8 M\$) et dans les contributions du gouvernement du Québec (0,7 M\$).

22. Fonds appartenant anciennement à Infrastructures technologiques Québec.

Répartition des revenus par famille de services

Famille de services	2022-2023 (15 mois) En M\$
Services en télécommunication et en radiocommunication	259,9
Services non commercialisés	186,9
Services en infrastructure et en bureautique	154,0
Services SAGIR et rémunération	50,7
Services en transformation numérique	5,5
Total	657,0

Charges

Les charges du Fonds de la cybersécurité et du numérique pour l'exercice financier 2022-2023 sont de 671,1 M\$.

Investissements

En 2022-2023, des investissements de 120,9 M\$ ont été réalisés au Fonds de la cybersécurité et du numérique.

Répartition des investissements

	En M\$
Infrastructures de communication pour le RENIR	43,6
Développement de systèmes informatiques et logiciels	24,1
Acquisition d'équipements informatiques	27,2
Acquisition d'équipements spécialisés et autres	22,5
Projet SAGIR	2,0
Améliorations locatives	1,5

ANNEXE 2 – ÉTATS FINANCIERS



PAR COURRIEL

Québec, le 13 juillet 2023

Madame Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
Vérificatrice générale
Vérificateur général du Québec
750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6

Objet : Lettre d'affirmation

Madame la Vérificatrice générale,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre audit des états financiers du Fonds de la cybersécurité et du numérique (le « Fonds ») pour l'exercice de 15 mois clos le 31 mars 2023 aux fins de l'expression d'une opinion indiquant si les états financiers (« états financiers ») donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (« référentiel d'information financière »).

Nous reconnaissons et comprenons que nous sommes responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel d'information financière, ainsi que de la conception, de la mise en place et du maintien du contrôle interne destinés à prévenir et à détecter les fraudes et erreurs.

Les déclarations contenues dans la présente sont limitées aux éléments qui ne sont pas manifestement négligeables.

Nous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, ayant demandé toutes les informations que nous avons jugées nécessaires pour être adéquatement informés, en date du 13 juillet 2023 que :

États financiers

1. Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les termes et conditions indiqués dans la lettre de mission d'audit portant la date du 18 janvier 2023, à l'égard de la préparation des états financiers conformément au référentiel d'information financière. En particulier, les états financiers donnent une image fidèle conformément à ce référentiel.
2. Les méthodes, les hypothèses importantes et les données utilisées aux fins de l'établissement des estimations comptables et des informations y afférentes sont appropriées afin de permettre une comptabilisation, une évaluation ou une fourniture d'informations conformes au référentiel d'information financière.
3. Nous vous avons communiqué l'identité des parties liées, incluant les principaux dirigeants et leurs proches parents, ainsi que toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant.
4. Les opérations avec des parties liées ont été correctement comptabilisées et ont été communiquées conformément aux exigences du référentiel d'information financière.
5. Entre la date de l'état de la situation financière et la date de la présente lettre, il ne s'est produit aucun événement nécessitant d'être constaté ou communiqué dans les états financiers.
6. Toutes les anomalies contenues dans les états financiers qui nous ont été signalées ont fait l'objet d'une discussion avec nous dans le cadre de l'audit et ont été corrigées et approuvées à l'exception de celle qui est présentée dans le tableau ci-joint à la partie I — Anomalie non corrigée. L'incidence de l'anomalie non corrigée est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble. Le tableau ci-joint présente les anomalies corrigées et non corrigées.
7. Nous n'avons aucun plan ou aucune intention qui pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable ou le classement des actifs et passifs figurant dans les états financiers.
8. Tous les passifs, incluant les avantages sociaux futurs, vous ont été communiqués et sont adéquatement traduits dans les états financiers.
9. Au 31 mars 2023, Bell Canada n'a aucun recours contre nous, malgré les travaux réalisés tout au long de l'exercice pour le projet SIGO, puisqu'aucun forfait de travaux prévus au contrat n'a été livré après le 31 mars 2022. Ainsi, aucun couru ne doit être présenté aux états financiers du Fonds au 31 mars 2023.
10. Tous les droits et obligations contractuels, passifs ou actifs éventuels et garanties (écrites ou verbales) vous ont été communiqués et sont adéquatement traduits dans les états financiers.
11. Le Fonds possède des titres de propriété valables sur tous les actifs qu'il détient et ces actifs ne sont grevés d'aucun privilège ni d'aucune charge.

12. Nous vous avons communiqué tous les aspects des textes légaux et réglementaires ainsi que toutes les clauses des engagements contractuels dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers, y compris toutes les clauses restrictives, conditions ou autres exigences dont sont assorties les dettes en cours.
13. Les montants actuariels au titre des avantages sociaux futurs ont été comptabilisés, évalués, présentés ou communiqués conformément au référentiel d'information financière.
14. Nous vous confirmons que la provision pour mauvaises créances ainsi que les radiations effectuées au cours de l'exercice sont adéquates et raisonnables.
15. Nous vous confirmons que, selon les informations en notre possession, les taxes à la consommation doivent être comptabilisées par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique étant donné que le Fonds n'est pas une entité juridique distincte au sens de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre c. T-0.1).
16. Nous vous confirmons que les sommes constituant la provision pour congés de maladie et la provision pour vacances ont été transférées au Secrétariat du Conseil du trésor. Malgré ce fait, cela ne libère pas le Fonds de ses obligations envers ses employés. Nous vous confirmons que la provision pour congés de maladie et la provision pour vacances sont adéquates et raisonnables.

Informations fournies

17. Nous vous avons fourni :
 - un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives, tous les procès-verbaux et d'autres éléments d'information;
 - les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de l'audit;
 - un accès sans restriction aux personnes au sein de l'entité auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants.
18. Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers.
19. Nous vous avons communiqué les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives résultant de fraudes.
20. Nous n'avons pas connaissance de fraudes, avérées ou suspectées, qui concernent l'entité et impliquent la direction, des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne ou d'autres personnes dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers.

21. Nous n'avons pas connaissance d'allégations ou de soupçons de fraudes ayant une incidence sur les états financiers de l'entité, portés à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes ou d'autres personnes.
22. Nous n'avons pas connaissance de cas effectifs ou potentiels de non-conformité par rapport aux textes légaux et réglementaires ni de clauses d'engagement contractuel, dont les conséquences devraient être prises en compte lors de l'établissement des états financiers.
23. Nous vous confirmons que le dépassement du montant maximal autorisé, par le décret 498-2019, des avances au fonds général du fonds consolidé du revenu n'a aucun impact, autre qu'une charge d'intérêt plus élevée.
24. Nous vous avons informé de tous les procès et litiges actuels ou éventuels venus à notre connaissance, qu'ils aient fait l'objet de discussions avec les conseillers juridiques ou non, et dont les incidences devraient être prises en compte dans les états financiers. Nous vous confirmons que le traitement comptable et les informations dont ils ont fait l'objet sont conformes au référentiel d'information financière.
25. Nous connaissons les lois et règlements environnementaux qui ont une incidence significative sur notre entité et nous nous y conformons. Nous n'avons identifié aucun passif, aucune éventualité, ni aucun engagement découlant d'éléments environnementaux.
26. La nature de toutes les incertitudes de mesure importantes a été communiquée adéquatement dans les états financiers, y compris en ce qui concerne toutes les estimations raisonnablement susceptibles d'être modifiées à court terme dans les cas où l'incidence de la modification pourrait être importante par rapport aux états financiers.

Autres informations

27. Nous vous avons fait part de tous les documents que nous prévoyons publier et qui peuvent constituer d'autres informations (autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états), qu'elles soient financières ou non financières, qui seront incluses dans un document répondant à la définition de rapport annuel aux fins des normes canadiennes d'audit. Les autres informations comprennent le rapport annuel de gestion.

La version définitive des autres informations qui ne sont pas rendues disponibles avant la date du rapport de l'auditeur vous sera fournie lorsque disponible, et avant sa publication, afin que vous puissiez parachever la mise en œuvre des procédures exigées par les normes canadiennes d'audit.

Je vous prie d'agréer, madame la Vérificatrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé

Pierre E. Rodrigue, sous-ministre du ministère de la Cybersécurité et du Numérique
et dirigeant principal de l'information,

Original signé

Kathleen Munger, FCPA, sous-ministre adjointe à la gouvernance et au
financement du ministère de la Cybersécurité et du Numérique

**Ministère
de la Cybersécurité
et du Numérique**

Québec



**FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET
DU NUMÉRIQUE**

**ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE DE QUINZE MOIS
CLOS LE 31 MARS 2023**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	3
Rapport de l'auditeur indépendant	4
États financiers	
État des résultats et de l'excédent cumulé	6
État de la situation financière	7
État de la variation de la dette nette	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 à 23

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de la cybersécurité et du numérique (Fonds) ont été dressés par la direction du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (la direction), qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Fonds.

Le ministre de la Cybersécurité et du Numérique reconnaît qu'il est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le sous-ministre, sous la direction du ministre, surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière pour le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et pour le Fonds.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Original signé

Pierre E. Rodrigue

Sous-ministre

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Original signé

Kathleen Munger, FCPA

Sous-ministre adjointe à la gouvernance et au financement

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Québec, le 13 juillet 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds de la cybersécurité et du numérique (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice de quinze mois clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de quinze mois clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des

éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Original signé
Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur principal d'audit

Québec, le 13 juillet 2023

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE DE QUINZE MOIS CLOS LE 31 MARS 2023

	2023	
	Budget	Réel
REVENUS		
Services	631 467 300 \$	592 726 979 \$
Contributions du gouvernement du Québec	685 300	64 228 250
Opération de restructuration (note 3)		61 438 561
	<u>632 152 600</u>	<u>718 393 790</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	152 773 100	159 540 755
Communications	127 657 600	139 620 560
Entretien, réparations et soutien informatique	90 921 100	97 648 445
Services professionnels	102 987 100	78 574 257
Droits d'auteur et licences	30 165 700	37 884 201
Services auxiliaires	50 277 500	35 192 391
Location - immeubles et autres	31 622 300	31 268 337
Frais financiers	5 780 500	10 534 281
Fournitures et approvisionnement	8 813 000	4 089 886
Poste et messageries	1 585 400	1 089 298
Formation et perfectionnement	771 600	664 872
Frais de déplacements	376 000	152 976
Amortissement des immobilisations corporelles	67 084 600	62 814 087
Pertes à la radiation d'immobilisations corporelles	-	7 976 773
Autres	912 800	4 012 775
	<u>671 728 300</u>	<u>671 063 894</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(39 575 700) \$	47 329 896
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		-
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		<u><u>47 329 896 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2023

	<u>2023</u>
ACTIFS FINANCIERS	
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu (note 4)	31 565 088 \$
Créances	84 268 382
Effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	30 387 318
Stocks destinés à la vente	2 341 908
	<u>148 562 696</u>
PASSIFS	
Emprunts temporaires (note 6)	168 814 072
Charges à payer et frais courus (note 7)	110 933 042
Revenus perçus d'avance	406 000
Dettes à long terme (note 8)	251 297 927
Provision pour congés de maladie (note 9)	14 426 541
Provision pour vacances (note 9)	15 960 777
	<u>561 838 359</u>
DETTE NETTE	<u>(413 275 663)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles (note 10)	438 932 266
Stocks de fournitures	3 103 662
Charges payées d'avance	18 569 631
	<u>460 605 559</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>47 329 896 \$</u>
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 11)	
ÉVENTUALITÉS (note 16)	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le sous-ministre
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

La sous-ministre adjointe à la gouvernance
et au financement
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Original signé
Pierre E. Rodrigue

Original signé
Kathleen Munger, FCPA

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE DE QUINZE MOIS CLOS LE 31 MARS 2023

	2023	
	Budget	Réel
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(39 575 700) \$	47 329 896 \$
Variations dues aux immobilisations corporelles :		
Acquisitions	(166 934 900)	(508 141 424)
Amortissement	67 084 600	62 814 087
Pertes à la radiation	-	7 976 773
Intérêts capitalisés	(200 000)	(1 581 702)
	(100 050 300) \$	(438 932 266)
Acquisition de stocks de fournitures		(3 517 430)
Acquisition de charges payées d'avance		(76 803 417)
Utilisation de stocks de fournitures		413 768
Utilisation de charges payées d'avance		58 233 786
		(21 673 293)
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE		(413 275 663)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		-
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		(413 275 663) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE DE QUINZE MOIS CLOS LE 31 MARS 2023

	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de l'exercice	47 329 896 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie	
Amortissement des immobilisations corporelles	62 814 087
Frais financiers capitalisés aux emprunts temporaires	2 831 158
Opération de restructuration	(99 449 759)
Pertes à la radiation d'immobilisations corporelles	7 976 773
	<u>21 502 155</u>
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 12)	<u>37 063 670</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>58 565 825</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(107 758 966)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Emprunts temporaires à l'exclusion des frais financiers capitalisés	124 420 965
Remboursement des emprunts temporaires	(39 414 666)
Nouvelles dettes à long terme	37 445 198
Remboursement des dettes à long terme	(41 693 268)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>80 758 229</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	31 565 088
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>-</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>31 565 088 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de la cybersécurité et du numérique (Fonds) est un fonds spécial institué sous la responsabilité du ministre de la Cybersécurité et du Numérique en vertu de la *Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique* (RLRQ, chapitre M-17.1.1) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Le Fonds est affecté au financement des infrastructures technologiques et des systèmes de soutien communs des organismes publics, des services fournis par le ministre et des projets dans les domaines de la cybersécurité et du numérique.

Par ses activités, le Fonds permet au ministre de réaliser ses missions. Notamment celles d'animer et de coordonner les actions de l'État dans le domaine de la cybersécurité et du numérique, de proposer au gouvernement les grandes orientations en ces domaines, de déterminer les secteurs d'activités où il entend agir en priorité et de proposer au gouvernement des mesures en vue d'accroître l'efficacité de la lutte contre les cyberattaques et les cybermenaces au Québec.

La loi constitutive précise que sont portées au crédit du Fonds notamment les sommes perçues par le ministre pour les services qu'il fournit, incluant celles pour l'acquisition de biens nécessaires à la fourniture de ces services. De plus, sont portées au débit du Fonds les sommes requises pour le paiement de toute dépense nécessaire au financement des infrastructures technologiques, systèmes de soutien communs et des services offerts ou fournis par le ministre, excluant toutefois les charges administratives du ministre. Les surplus accumulés par le Fonds sont virés au fonds général aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985, 5e suppl.), le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Fonds par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers.

Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères sont négligeables.

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

L'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, les créances et l'effet à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers et sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus (à l'exclusion des avantages sociaux à payer), les dettes à long terme et la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers et sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

REVENUS

Services

Les revenus provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus perçus d'avance sont virés aux résultats en fonction des services rendus.

Contributions du gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec qui sont des paiements de transfert sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées et que le Fonds a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées en contributions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu est faite au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter les avances au fonds général du fonds consolidé du revenu dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Stocks destinés à la vente

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des produits finis comprend les coûts d'acquisition ainsi que les coûts de transport.

PASSIFS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que le Fonds ne dispose pas d'information suffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Congés de maladie et de vacances

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de congé de maladie par les employés.

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés du Fonds sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice.

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque le Fonds estime que les vacances accumulées sont majoritairement prises dans l'année suivante.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et pour les périodes suivantes :

Améliorations locatives	5 à 15 ans
Équipements spécialisés	3 à 15 ans
Infrastructure de radiocommunication	5 à 30 ans
Équipements informatiques	2 à 21 ans
Mobilier et équipement de bureautique	3 à 5 ans
Matériel roulant	5 à 15 ans
Systèmes informatiques et logiciels	5 à 20 ans
Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR)	7 à 28 ans

Les immobilisations corporelles en cours de développement sont amorties lorsqu'elles se trouvent en état d'utilisation pour la prestation de services.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS NON FINANCIERS (SUITE)

Immobilisations corporelles (suite)

Les intérêts sur les emprunts liés aux immobilisations sont capitalisés pendant la période de développement.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION

En vertu de la *Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique* entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique est substitué à Infrastructures technologiques Québec (ITQ). Les responsabilités qui étaient dévolues à ITQ en vertu de sa loi constitutive ont été conférées au ministre. Il en a acquis les droits et en assume les obligations. En vertu de cette même loi, a été institué le Fonds, une entité sous contrôle commun du gouvernement du Québec. Les actifs et les passifs du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux (FISNG) ont été transférés au Fonds à cette même date.

Pour le Fonds, ce transfert a eu pour impact d'augmenter l'actif de 567 141 557 \$ et d'augmenter le passif de 505 702 996 \$. Aucune compensation n'a été versée. L'effet net de ce transfert, constaté à l'état des résultats et de l'excédent cumulé dans le poste opération de restructuration, est de 61 438 561 \$.

Des obligations contractuelles au montant total de 976 891 249 \$ et des droits contractuels au montant total de 6 642 924 \$ ont été transférés au Fonds. Aucun actif éventuel ni passif éventuel n'a été transféré au Fonds au 1^{er} janvier 2022. De plus, aucun coût significatif lié à la restructuration n'a été engagé.

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION (SUITE)

Au 1^{er} janvier 2022 la valeur comptable des actifs et passifs reçus par grande catégorie est présentée ci-dessous.

ACTIFS FINANCIERS

Créances	119 256 126 \$
Effet à recevoir du gouvernement du Québec	32 059 656
Stocks destinés à la vente	1 948 448
	153 264 230

PASSIFS

Dû au fonds général du fonds consolidé du revenu	38 011 198
Emprunts temporaires	79 403 045
Charges à payer et frais courus	101 243 940
Revenus perçus d'avance	896 077
Dettes à long terme	254 089 080
Provision pour congés de maladie	17 397 856
Provision pour vacances	14 661 800
	505 702 996

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles	388 852 756
Stocks de fournitures	3 383 898
Charges payées d'avance	21 640 673
	413 877 327

EXCÉDENT CUMULÉ

61 438 561 \$

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

4. AVANCE AU FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu porte intérêt au taux d'emprunt du Québec à un jour. Au 31 mars 2023, le taux d'intérêt de l'avance est de 4.50 %.

Le décret 498-2019 daté du 15 mai 2019 entré en vigueur au Centre de services partagés du Québec le 1^{er} juin 2019, transféré le 1^{er} septembre 2020 au FISNG, a été transféré au Fonds avec les mêmes modalités le 1^{er} janvier 2022. En vertu de ce décret, dans le cas où l'avance devient négative (avance du fonds général du fonds consolidé du revenu), le gouvernement du Québec autorise alors un montant maximum de 30 millions de dollars d'emprunt auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu.

Au cours de l'exercice, le solde de l'avance du fonds général du fonds consolidé du revenu a été en moyenne supérieur de 17,1 millions de dollars par rapport au montant maximal autorisé, ce qui a occasionné une charge d'intérêts supérieure.

L'avance du fonds général du fonds consolidé du revenu porte intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2023, le taux d'intérêt de l'avance est de 6.70 %.

5. EFFET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'effet à recevoir du gouvernement du Québec ne porte pas intérêt. Il représente les sommes devant être transférées au Fonds, relativement aux banques de congés de maladie et aux banques de vacances qui étaient gagnées par les employés du Fonds. L'effet à recevoir au 31 mars 2023 s'établit à 30 387 318 \$.

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Depuis le 1^{er} juin 2022, le Fonds est autorisé à emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une somme n'excédant pas 228,1 millions de dollars pour financer ses besoins opérationnels, ses projets d'investissement et ses refinancements d'emprunt à long terme à échéance. Cette autorisation prend fin le 31 mai 2023.

Les emprunts temporaires portent intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 %. Le taux au 31 mars 2023 est de 4,50 %.

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2023
Fournisseurs et frais courus	99 656 654 \$
Traitements	6 319 476
Avantages sociaux	2 659 670
Intérêts à payer	2 262 242
Autres	35 000
	<u>110 933 042 \$</u>

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

8. DETTES À LONG TERME

2023

Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures portant intérêt à des taux variant de 1,95 % à 4,60 %, remboursables par versement mensuels en capital et intérêts variant de 243 \$ à 27 740 \$ et venant à échéance entre le 1^{er} novembre 2023 et le 1^{er} mars 2037.

9 543 760 \$

Emprunts auprès du Fonds de financement portant intérêts à des taux effectifs variant de 0,82 % à 4,50 %, remboursables par versements semestriels en capital et intérêts variant de 570 844 \$ à 4 521 428 \$ et venant à échéance entre le 1^{er} juin 2025 et le 1^{er} juin 2040.

237 272 613

Emprunt auprès du Fonds de financement portant intérêts à un taux effectif de 1,163 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts variant de 41 536 \$ à 89 607 \$ et venant à échéance le 31 mars 2028.

4 481 554

251 297 927 \$

Les versements en capital et intérêts des prochains exercices sur les dettes à long terme s'établissent comme suit :

	Capital	Intérêts et autres frais	Total
2024	40 875 402 \$	4 737 964 \$	45 613 366 \$
2025	41 401 059	4 061 166	45 462 225
2026	35 701 104	3 362 084	39 063 188
2027	25 351 836	2 750 299	28 102 135
2028	23 912 518	2 286 315	26 198 833
2029 et suivants	84 009 640	8 578 663	92 588 303
	<u>251 251 559 \$</u>	<u>25 776 491 \$</u>	<u>277 028 050 \$</u>

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

9. PROVISIONS POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	2023	
	Congés de maladie	Vacances
Opération de restructuration (note 3)	17 397 856 \$	14 661 800 \$
Charge de l'exercice	2 593 530	13 853 645
Prestations versées au cours de l'exercice	(5 564 845)	(12 554 668)
Solde à la fin	<u>14 426 541 \$</u>	<u>15 960 777 \$</u>

Le Fonds dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

Les fonctionnaires et les professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Au 30 septembre, toute journée excédentaire est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Pour les professionnels, des mesures transitoires sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2024. Ces dispositions transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2019. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

Pour les fonctionnaires, les dispositions transitoires sont venues à échéance le 31 mars 2022. Ainsi, les journées de congé de maladie toujours inutilisées de la banque constituée le 1^{er} avril 2017 ont été payées à 70 % au cours de l'exercice.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Fonds, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2023
Taux d'indexation	Entre 3,05 % et 3,70 %
Taux d'actualisation	Entre 3,68 % et 4,29 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	15 ans

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT - 2023					
	Opérations de restructuration (note 3)	Acquisitions	Transferts	Radiations et ajustements	Solde à la fin
Terrain	16 986 \$	- \$	- \$	- \$	16 986 \$
Améliorations locatives	35 738 081	1 456 917	-	(2 826 502)	34 368 496
Équipements spécialisés	138 138 213	374 602	22 063 020	(39 596)	160 536 239
Infrastructure de radiocommunication ¹	238 555 093	2 429 162	34 225 838	(46 253 097)	228 956 996
Équipements informatiques	110 861 752	1 518 809	23 195 710	(11 206 255)	124 370 016
Mobilier et équipement de bureautique	1 153 180	22 230	-	(236 728)	938 682
Matériel roulant	1 154 908	-	-	(9 224)	1 145 684
Systèmes informatiques et logiciels	58 065 017	(117 835)	21 497 777	(6 739 768)	72 705 191
SAGIR	277 073 591	-	-	-	277 073 591
Projets en cours de développement :					
Équipements spécialisés	10 465 073	22 111 704	(22 063 020)	-	10 513 757
Infrastructure de radiocommunication ¹	41 184 908	41 131 317	(34 225 838)	(7 939 210)	40 151 177
Autres systèmes informatiques	17 376 010	49 926 253	(44 693 487)	(239 500)	22 369 276
Projet SAGIR	1 615 713	2 017 211	-	-	3 632 924
	931 398 525 \$	120 870 370 \$	- \$	(75 489 880) \$	976 779 015 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ - 2023					
	Opérations de restructuration (note 3)	Amortissement de l'exercice	Radiations et ajustements	Solde à la fin	Valeur comptable nette
Terrain	- \$	- \$	- \$	- \$	16 986 \$
Améliorations locatives	20 308 912	3 255 026	(2 783 914)	20 780 024	13 588 472
Équipements spécialisés	115 883 993	9 293 328	(29 930)	125 147 391	35 388 848
Infrastructure de radiocommunication ¹	127 809 463	14 929 749	(46 369 553)	96 369 659	132 587 337
Équipements informatiques	57 681 347	20 934 471	(11 255 535)	67 360 283	57 009 733
Mobilier et équipement de bureautique	1 148 018	6 502	(236 728)	917 792	20 890
Matériel roulant	293 815	161 385	(9 224)	445 976	699 708
Systèmes informatiques et logiciels	40 984 605	4 749 206	(6 828 223)	38 905 588	33 799 603
SAGIR	178 435 616	9 484 420	-	187 920 036	89 153 555
Projets en cours de développement :					
Équipements spécialisés	-	-	-	-	10 513 757
Infrastructure de radiocommunication ¹	-	-	-	-	40 151 177
Autres systèmes informatiques	-	-	-	-	22 369 276
Projet SAGIR	-	-	-	-	3 632 924
	542 545 769 \$	62 814 087 \$	(67 513 107) \$	537 846 749 \$	438 932 266 \$

Certaines infrastructures de radiocommunication sont érigées sur des terrains du domaine de l'État dont le Fonds est administrateur.

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Contrats de location

Le Fonds s'est engagé, en vertu de contrats de location relativement à des bâtiments, des sites, de l'équipement, des photocopieurs ainsi que des services d'hébergement en colocation pour des serveurs informatiques pour des paiements minimums totaux de 44 039 067 \$.

Autres

Le Fonds a également contracté d'autres engagements concernant des droits d'auteurs et licences, des frais d'entretien, réparations et soutien informatique, des services professionnels, des services auxiliaires, des services de communication, des frais de postes et messagerie, des frais de formation et perfectionnement, des frais de fournitures et d'approvisionnement, d'autres charges ainsi que des acquisitions d'immobilisations pour un montant total de 1 127 524 329 \$.

Les versements liés à ces engagements se répartissent comme suit :

	Contrats de location	Autres	Total
2024	14 116 706 \$	440 633 917 \$	454 750 623 \$
2025	10 840 948	267 900 097	278 741 045
2026	3 691 161	149 328 716	153 019 877
2027	2 065 257	86 267 848	88 333 105
2028	1 799 928	56 605 179	58 405 107
2029 et suivants	11 525 067	126 788 572	138 313 639
	<u>44 039 067 \$</u>	<u>1 127 524 329 \$</u>	<u>1 171 563 396 \$</u>

DROITS CONTRACTUELS

Le Fonds a conclu différentes ententes de service de soutien technique et de visioconférence en vertu desquelles il recevra des sommes de la part de ses clients. Le montant total des droits contractuels, lesquels venant tous à échéance au cours du prochain exercice, est de 6 982 474 \$ au 31 mars 2023.

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

12. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :

	2023
Créances	34 987 744 \$
Effet à recevoir du gouvernement du Québec	1 672 338
Stocks destinés à la vente	(393 460)
Charges à payer et frais courus	(391 815)
Revenus perçus d'avance	(490 077)
Provision pour congés de maladie	(2 971 315)
Provision pour vacances	1 298 977
Stocks de fournitures	280 236
Charges payées d'avance	3 071 042
	<u>37 063 670 \$</u>

Informations supplémentaires

Intérêts versés	6 080 927 \$
Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles	1 581 702 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	51 537 981 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par emprunt auprès de la Société québécoise des infrastructures	1 456 917 \$

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2023, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,04 % à 9,69 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,29 % à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice de 15 mois clos le 31 mars 2023 s'élèvent à 10 392 403 \$. Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en réduire les impacts potentiels.

Les risques financiers importants auxquels le Fonds est exposé sont les suivants: risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que le Fonds subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour le Fonds sont liés aux avances au fonds général du fonds consolidé du revenu, aux créances et à l'effet à recevoir du gouvernement du Québec.

Le risque de crédit associé à ces actifs financiers est réduit puisque la plupart de ces sommes sont à recevoir des entités gouvernementales et paragouvernementales.

Le tableau suivant présente le classement chronologique des créances au 31 mars.

	2023
Créances non en souffrance	10 249 144 \$
Créances en souffrance:	
Moins de 30 jours	58 188 323
de 30 à 60 jours	13 040 860
plus de 60 jours	2 790 055
	<u>84 268 382 \$</u>

Le Fonds doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés sont crédités à la charge de créances douteuses dans la période d'encaissement.

La provision pour créances douteuses du Fonds s'élève à 2 811 \$.

Le Fonds est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Le Fonds est aussi exposé au risque de crédit découlant de la concentration d'opérations avec des entités gouvernementales et paragouvernementales ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Le Fonds est d'avis que ce risque est faible compte tenu que ces entités possèdent une excellente qualité de crédit.

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le Fonds gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Le Fonds établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2023			
	Moins de 1 an	1 an à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans et plus
Emprunts temporaires	168 814 072	-	-	-
Charges à payer et frais courus	106 011 130	-	-	-
Dette à long terme	45 613 366	84 525 413	54 300 968	92 588 303
Provision pour vacances	15 960 777	-	-	-
	<u>336 399 345 \$</u>	<u>84 525 413 \$</u>	<u>54 300 968 \$</u>	<u>92 588 303 \$</u>

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La dette à long terme porte intérêt à des taux fixes pour la plupart des emprunts. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auquel est exposé le Fonds est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également étant donné que le Fonds prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

Le Fonds est surtout exposé aux risques associés aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts temporaires à intérêts variables.

Au 31 mars 2023, si les taux d'intérêt sur les emprunts temporaires avaient enregistré une hausse ou une baisse de 1 %, sans toutefois devenir négatif, toutes les autres variables étant demeurrées constantes, les frais financiers auraient augmenté d'environ 1 442 000 \$ ou diminué d'environ 1 265 000 \$.

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de marché (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le Fonds réalise des achats en dollar américain. Conséquemment, il est exposé au risque de change relié aux variations du dollar canadien par rapport au dollar américain.

À la date de l'état de la situation financière, le solde des charges à payer et frais courus en dollars américains est de 122 903 \$. À cette date, le taux de change pour un dollar américain est de 1,35.

Au 31 mars 2023, si le taux de change avait enregistré une hausse ou une baisse de 10 %, les résultats et l'excédent cumulé auraient respectivement diminué ou augmenté d'environ 358 000 \$.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés du ministre, du sous-ministre et des membres du comité exécutif du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Aucune transaction n'a été conclue entre le Fonds et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

La majorité des revenus du Fonds sont générés par des opérations avec des entités apparentées. Les services rendus par le Fonds aux entités avec lesquelles il est apparenté sont constatés à la valeur d'échange. Le Fonds n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

16. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis que leur dénouement n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

